



3^{èmes} Assises

Sport et Territoires ruraux



9 & 10
Octobre **2015**
Laguiole



Gymnase municipal



Renseignements et inscriptions :
Sports-Mac
04.73.90.02.37
asso.sportsmac@free.fr



Les Actes

Présentation

L'association SPORTS-MAC (Sports Massif Central) regroupe en totalité ou pour partie les 6 CROS (Comités Régionaux Olympiques et Sportifs) et les 22 CDOS (Comités Départementaux Olympiques et Sportifs) inclus dans le Comité de Massif, Massif Central (issu de la loi Montagne 1985).

L'association SPORTS-MAC a pour objet de porter la parole du sport sous toutes ses formes et dans ses spécificités sur le territoire du Massif Central, et plus spécialement en participant aux travaux du Comité de Massif.

Convaincus du rôle moteur du sport dans notre société et sur nos territoires essentiellement ruraux, SPORTS-MAC a pris le relais du CDOS de la Lozère, initiateur de la démarche en 2010, pour étendre la réflexion à tous les territoires ruraux et organiser à Laguiole, en Aveyron, ces 3^{èmes} Assises « **SPORT ET TERRITOIRES RURAUX** ».



Les 3^{èmes} Assises « Sport et Territoires ruraux » se sont déroulées à Laguiole, en Aveyron

Préambule

En préambule de ces Assises, il convient de préciser les termes de ce titre bien qu'il soit difficile d'en trouver une définition parfaite. Nous partirons sur une image du « sport » comme étant la pratique de différentes activités physiques, sous plusieurs formes, organisées ou non.

Pour ce qui est de l'approche territoriale il sera fait référence, dans un premier temps, à l'enquête du Sénat de 2008, qui indiquait ceci : « les communes rurales représentent 82 % du territoire pour 24,5% de la population ».

Que sont ces 82% ?

Il nous est apparu fondamental de préciser dès le départ que ces territoires ruraux semblent connaître depuis plusieurs années un certain regain d'**attractivité**. Le sport jouerait-il un rôle dans cette embellie ? Ce sera l'objet de la première table ronde.

Un des objectifs de ces Assises ne devrait-il pas être, précisément, d'apporter des éléments de connaissance sur la spécificité de ces territoires ruraux, tant dans les pratiques sportives elles-mêmes, qui s'y déroulent, que dans le milieu ou les infrastructures qui les accueillent ?

Adaptation des **infrastructures** à une réalité de territoire c'est bien là l'objet de la 2^{ème} table ronde.

Et pour conclure nos interrogations, il n'échappera à personne que plus qu'ailleurs, peut-être, se posera à la fois, le problème de l'accueil des pratiques, de l'organisation et bien évidemment de la gouvernance. Existerait-il un seul modèle ?

Quelle **gouvernance** pour les organisations sur les territoires ruraux ? Essais de réponses avec la 3^{ème} table ronde.



Sommaire

Page 4 : **Accueil**

- Vincent ALAZARD, Maire de Laguiole, Conseiller Départemental de l'Aveyron
- Jean-François ANGLES, Président du CDOS Aveyron
- Bernard SAULES, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, Président de la Commission Culture Sport et Vie Associative

Page 5 : **Ouverture**

- Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et Président de Sports-Mac
- Marc SANCHEZ, Président de l'ANDES
- Jacques THOUROUDE, Ex président de l'ANDES - Conseiller Régional Midi-Pyrénées
- Jean-Yves BECHLER, CGET Auvergne, Commissaire de Massif, Massif Central

Page 7 : **Première table ronde – Attractivité**

- Jacky WOOCK, Vice-Président du CDOS du Tarn
- Eve ALCAÏDE, Chargée de mission, PNR des Volcans d'Auvergne
- Bernard SAULES, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, Président de la Commission Culture Sport et Vie Associative
- Jean-Yves BECHLER, CGET Auvergne, Commissaire de Massif, Massif Central

Page 12 : **Deuxième table ronde – Infrastructures**

- Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature
- Laurent VANDENDRIESSCHE, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn
- Michel MARCOUL, Président du CDOS du Tarn
- André VALADIER, Président du Syndicat Mixte « PNR Aubrac »

Page 17 : **Troisième table ronde – Gouvernance**

- Jean-Paul PEYRAC, Président de la Communauté de Communes du Laissagais
- Pierre JARLIER, Ancien Sénateur, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride et Vice-Président de l'Association des Maires de France
- Marc SANCHEZ, Président de l'ANDES
- Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et Président de Sports-Mac

Page 22 : **Synthèse des deux Grands Témoins**

- Philippe TERRAL, Sociologue - Maître de conférences à l'Université Paul Sabatier (Toulouse)
- Laurent RIEUTORT, Maître de Conférences, Professeur de géographie humaine à l'Université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand)

Page 32 : **Résolution finale**

Page 34 : **Conclusion**

Page 35 : **Liste des participants**

Page 36 : **Acronymes**



- **Vincent ALAZARD, Maire de Laguiole, Conseiller Départemental de l'Aveyron**

Bonjour à tous et bienvenue à Laguiole. Je suis heureux d'accueillir les personnalités présentes mais aussi et surtout l'ensemble des participants à ces troisièmes Assises « Sport et Territoires ruraux ».

Laguiole est un territoire de moyenne montagne situé au nord du département de l'Aveyron, sur le plateau de l'Aubrac. La commune compte 1300 habitants et s'étend sur 6300 hectares. Notre support est l'élevage et nous sommes soucieux d'un développement durable. Si la race Aubrac, le fromage de Laguiole, son couteau et l'aligot ne vous sont sûrement pas inconnus, vous savez peut-être aussi que le tourisme et la gastronomie ne sont pas absents. Notre petite station de ski contribue à l'image des activités de pleine nature 4 saisons qui, je crois, sont souvent au cœur de vos préoccupations. Nous œuvrons d'ailleurs actuellement avec tout l'Aubrac pour répondre à l'appel à projet du Massif Central, « Pôles Pleine Nature ». Cela nous permet d'être particulièrement sensibilisés au thème de vos Assises « Sport et Territoires ruraux ».

Je suis sûr que vos travaux seront fructueux et donneront naissance à de nombreuses propositions. Je vous souhaite donc, bon travail et bon courage.



Vincent ALAZARD

- **Jean-François ANGLES, Président du CDOS Aveyron**

Bonjour à tous. Bienvenue à ces Assises « Sport et Territoires ruraux ».

Lorsque notre association « Sports Massif Central » a proposé de reprendre à son compte l'organisation de ces Assises qui ont été initiées par la CDOS 48, le CDOS 12 s'est tout de suite porté volontaire pour organiser ce séminaire en Aveyron et plus précisément à Laguiole. En effet, Laguiole nous est apparu comme le lieu idéal car elle est le chef lieu de l'Aubrac aveyronnais. Or, l'Aubrac, depuis quelques années, est un territoire en réflexion au travers du processus de création du PNR dans lequel le CDOS représente le mouvement sportif associatif au sein du Conseil de développement du Syndicat de préfiguration.

Je tiens à remercier tous nos partenaires institutionnels, ainsi que les acteurs du tissu économique local qui ont accepté de parrainer le projet. Je souhaite aussi remercier l'ensemble des personnes qui se sont investies dans l'organisation de ces Assises.

Je formule le vœu que ces dernières puissent contribuer à redéfinir le rôle du sport sur nos territoires ruraux.



Jean-François ANGLES

- **Bernard SAULES, Vice Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, représentant M. le Président**

Mes chers amis, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons en Aveyron, qui constitue le cinquième département de France par sa superficie. La diversité de ses ressources lui octroie de formidables atouts, notamment pour les activités de pleine nature. Dans ce département vaste et diversifié, le sport permet de fédérer les initiatives et de faire vivre les territoires. Le match du dimanche constitue souvent l'unique événement de la semaine. Le tissu associatif sur lequel il repose rompt l'isolement. Il permet de revendiquer des équipements qui constituent un ancrage pour les petites et les moyennes communes. Il existe pourtant un risque d'essoufflement du fait du moindre accompagnement des collectivités locales. Le sport figure pourtant en très bonne place pour assurer l'attractivité de notre département, grâce à la facilité d'accès à toutes les disciplines et par ses offres de pleine nature. Il constitue également un réservoir d'emplois. Je vous souhaite un bon séjour en Aveyron !



Bernard SAULES

Ouverture

- **Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et de Sports-MAC**

Mes chers amis, je voudrais remercier l'ensemble des parties prenantes à ces Assises. La première édition, qui s'était tenue à Mende, en 2010, avait un caractère départemental. La suivante a pris un tournant régional. Cette année, c'est Laguiole qui accueille l'événement. Nos travaux s'articuleront selon trois tables rondes successives : l'attractivité des territoires ruraux en matière sportive, l'adaptation des infrastructures et la spécificité de la gouvernance. Au-delà du plaisir de se rencontrer, il s'agira d'échanger, d'analyser et de comprendre le rôle et les évolutions des territoires ruraux ainsi que leurs interactions avec les autres territoires. Au terme de ces Assises, nous souhaitons être en mesure de vous formuler des propositions. Nos deux grands témoins auront quant à eux la lourde tâche de présenter la conclusion de nos débats. Nos deux journées seront certes studieuses, mais agrémentées de la découverte des produits du terroir. Bonnes Assises à tous !



Yves LEYCURAS

- **Marc SANCHEZ, Président de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES)**

Bonjour à tous. Beaucoup de choses ont déjà été dites. L'ANDES est un réseau de plus de 3 500 communes qui offre son expérience à de nombreuses collectivités. Nos missions sont simples. Elles consistent principalement en un rôle de représentation et d'accompagnement. A cet effet, nous nous efforçons notamment de mettre en place des guides pratiques. La collaboration entre l'ANDES et Sports-MAC nous permet également de construire et d'échanger. Nos actions sont complémentaires. Plus qu'une activité, le sport est un élément qui favorise la santé, et l'attractivité de nos territoires. Il ne doit donc nullement être une variable d'ajustement des difficultés économiques et financières. Soyez assurés que l'ANDES sera un partenaire attentif et volontaire pour vous accompagner dans cette démarche.



Marc SANCHEZ

- **Jacques THOUROUDE, Ex président de l'ANDES - Conseiller Régional Midi-Pyrénées**

Mes chers collègues, j'ai souhaité être présent, non pour représenter la région Midi-Pyrénées – même si je suis heureux de vous faire part de sa décision de voter une subvention pour la réalisation de ce colloque – mais pour rappeler que nous devons réfléchir de concert aux modifications que nous vivons. Comme vous le savez, la modification de la physionomie des régions entraînera nécessairement des changements d'organisation pour le sport dans nos territoires. La baisse des dotations que nous connaissons nous contraint à faire aussi bien, avec des fonds moindres. Dans le nouveau contexte, le mouvement sportif sera dans l'obligation de se réformer et devra réfléchir aux moyens de ne pas s'éloigner de nos concitoyens. Le sport est un reflet d'humanité et de solidarité. Il est important que nos réflexions aboutissent à des propositions concrètes afin de ne pas demeurer lettres mortes. Laguiole doit constituer un point de départ et doit permettre de faire remonter nos expériences et nos échanges, en haut lieu.



Jacques THOUROUDE

- **Jean-Yves BECHLER, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), Commissaire de Massif, Massif Central**



Jean-Yves
BECHLER

Bonjour à tous. C'est la deuxième fois que j'ai la chance de participer à ces Assises. Depuis ma venue à Mende en 2012, un certain nombre des préconisations qui s'étaient faites ce jour ont depuis lors été prises en compte. C'est notamment le cas pour les **politiques d'accueil**. Nous avons souhaité que la **question des sports soit ainsi pleinement intégrée** à ces politiques. De même, nous avons travaillé à la mise en place d'une politique spécifique sur les **pôles de pleine nature**. Nous avons aussi souhaité faire le lien entre les activités estivales et les activités qui se déroulent tout au long de l'année sur nos territoires. Les réflexions conduites à Mende ont également intégré les problématiques du numérique et de la mobilité. C'est pourquoi nous avons décidé de **mettre en œuvre, à l'échelle du Massif Central, une prospective spécifiquement dédiée aux problématiques sportives**. Mon propos vise donc à rappeler que vos travaux ne sont pas vains. Je ne résiste pas au plaisir d'ajouter que d'autres politiques publiques ont également été mises en œuvre. J'en citerai trois. La première concerne le changement climatique. En effet, la pratique sportive, en salle comme en extérieur, risque d'être modifiée par ce changement climatique. C'est pourquoi nous avons lancé, à l'échelle du Massif Central, un réseau d'information auquel certains d'entre vous ont d'ailleurs participé. Le second élément concerne l'offre de service public dans les territoires. Comme vous le savez, le gouvernement a annoncé la création de près de 200 maisons de service au public sur notre territoire. Il est donc important **que le mouvement sportif ne soit pas oublié** dans ces réflexions. **Il est en effet une composante essentielle des services apportés à la population**. Le troisième élément concerne la réforme des rythmes scolaires. Il s'agit de réfléchir plus globalement à l'offre pluri-éducative mise en place dans les territoires. Je n'en dirai pas davantage dans le cadre de ce propos introductif. Je vous souhaite de bons travaux au cours de ces deux journées. Ne doutez pas que **les conclusions de vos réflexions** dans le cadre de ces Assises **seront reprises**.

1^{ère} table ronde - Attractivité



[Vendredi] La table ronde est animée par Michel VALETTE.

Ont participé à la table ronde :

- Jacky WOOCK, Vice-Président du CDOS du Tarn
- Eve ALCAÏDE, Chargée de mission, PNR des Volcans d'Auvergne
- Bernard SAULES, Vice-Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, Président de la Commission Culture Sport et Vie Associative
- Jean-Yves BECHLER, CGET Auvergne, Commissaire de Massif, Massif Central



De gauche à droite : Jean-Yves BECHLER, Bernard SAULES, Eve ALCAÏDE et Jacky WOOCK

- **Michel VALETTE, Animateur**

Après ces chaleureux discours de bienvenue et d'ouverture, juste quelques précisions sur le déroulement de ces assises que j'ai pour mission d'animer. 3 tables rondes : 2 aujourd'hui et la 3^{ème} demain. 4 intervenants par table ronde s'installeront sur l'estrade et lanceront chaque sujet par un exposé relativement rapide. A l'issue des 4 exposés, les échanges, que nous espérons riches, se feront avec la salle. Sans plus attendre, nous allons démarrer nos travaux et c'est pourquoi je vais demander à Jacky WOOCK, Vice-Président du CDOS du Tarn de lancer la première table ronde : **Attractivité**.

Exposé des intervenants :

- **Jacky WOOCK, Vice-Président du CDOS du Tarn**

Bonjour à tous. Les territoires ruraux offrent des réservoirs de croissance très importants. Les dispositifs mis en œuvre au cours de la dernière décennie ont favorisé leur désenclavement. La promotion du patrimoine culturel et paysager constitue des attraits non négligeables et impactent positivement l'économie locale. Le tourisme se situe d'ailleurs au cœur de ce dispositif. Le PDIPR constitue ainsi un socle dans ce dispositif, au même titre que la loi montagne, la loi sur l'eau, la loi Littoral, la LOADDT, Natura 2000 ou le SDAGE.

Parmi les actions que nous avons conduites avec le CDOS, nous avons notamment créé une fête des sports nature et une charte des loisirs motorisés. Nous avons également travaillé sur l'élaboration de mémentos « qualité » sports nautiques et terrestres. Le CDOS du Tarn a aussi intégré le CA du Comité de tourisme et participe à l'élaboration des livrets promotionnels d'animations estivales sur lesquels les propositions des CD sont inscrites.



- **Eve ALCAÏDE, Chargée de mission, PNR des Volcans d'Auvergne**

Le Massif Central compte dix parcs naturels régionaux ainsi qu'un parc national et constitue le plus grand espace préservé d'Europe. Avec 400 000 hectares préservés, le parc naturel des Volcans d'Auvergne est le plus grand de France. 60 % de son territoire sont inventoriés au titre de la protection de la nature ou des paysages. Ce patrimoine offre un support exceptionnel à la pratique des sports ou des activités de pleine nature qu'il convient évidemment de concilier avec la préservation du milieu naturel.

Une réflexion a notamment été conduite afin d'élaborer une offre de tourisme équestre itinérante qui constitue un formidable outil qui permet une découverte du territoire respectueuse de l'environnement. Nous accompagnons aussi les manifestations sportives de pleine nature non motorisées, au sein desquelles les organisateurs s'engagent volontairement dans une démarche écoresponsable. Il convient de souligner que nous travaillons également afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à ce magnifique territoire et de profiter de différentes activités. A l'avenir, nous travaillerons sur l'accompagnement des mutations forcées des activités liées à la neige puisque nous sommes confrontés au changement climatique. Les parcs du Massif Central seront bien évidemment partie prenante à cet important chantier qui s'annonce.

- **Bernard SAULES, Vice Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, représentant M. le Président**

L'attractivité par le sport doit permettre de communiquer sur le sport en Aveyron et ainsi de donner envie au public d'y venir, et d'y rester. A cet égard, des événements sportifs remarquables sont organisés dans le département. Des actions de valorisation des acteurs locaux sont également engagées. Notre département offre une richesse naturelle pour les sites de pratique sportive.

Le département offre une qualité de vie remarquable. Nous misons d'ailleurs beaucoup sur le dynamisme du service des sports au conseil départemental et sur la jeunesse. Le département peut aussi s'appuyer sur un système économique favorable à l'implantation des entreprises à base sportive. Le schéma départemental des activités de pleine nature comprend 55 lieux de pratique et 40 sites et itinéraires labellisés ainsi que 5 539 kilomètres de sentiers inscrits au PDIPR. Un certain nombre d'événements contribuent à faire connaître notre département. Je ne citerai, parmi les plus célèbres, que la course du Viaduc de Millau qui regroupe quelque 15 000 participants chaque année. Le week-end dernier, nous avons aussi accueilli une course comptant pour les championnats du monde d'Enduro. En juin prochain, nous recevrons aussi l'une des manches des championnats du monde de VTT.

- **Jean-Yves BECHLER, Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), Commissaire de Massif, Massif Central**

Je vous propose d'introduire les débats qui vont suivre cette première table ronde. J'ai en effet un grand nombre de questions à vous poser sur ces problématiques de l'attractivité et je ne suis pas certain que nous soyons toujours très bons sur ces sujets. Je pense que notre offre se doit d'être visible par les touristes et les scolaires. Or, ce n'est pas toujours le cas. Il importe également de nous interroger sur les activités que nous proposons. En effet, celles-ci ne sont pas nécessairement adaptées aux publics que nous accueillons en majorité (jeunes couples et seniors). La question de l'harmonisation des horaires de notre offre d'activité doit également être posée. Je souhaite que nous puissions ouvrir le débat autour de ces trois questions : la **visibilité de l'offre**, la **pertinence de l'offre** et l'**harmonisation des horaires**.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Jean-Yves a raison de poser ces questions un peu provocantes. Nous ne sommes en effet peut-être pas aussi performants que nous le pensons. Je vous invite à présent à réagir, que vous soyez dans la salle ou à la tribune.



Echanges avec la salle :



Les échanges avec la salle se sont avérés productifs et ont permis de faire avancer les débats

- **De la salle : Gérard JANOT, membre de l'AFSVFP**

Je voudrais insister sur un point qui me paraît important. Il concerne la question de la langue française dont je voudrais rappeler qu'elle est la langue de référence du Comité International Olympique. Ce sujet me semble en effet important à aborder. Le français compte en effet 275 millions de locuteurs dans 80 pays dans le Monde. Notre pays est par ailleurs la première destination touristique mondiale. Dans ce contexte, je ne peux que m'étonner de l'usage démesuré d'anglicismes dans les présentations qui sont réalisées. Pour nombre d'entre eux, personne n'en comprend la signification. Il me semble pourtant que ces Assises doivent nous permettre de réaffirmer l'importance de notre langue, du tourisme et du sport dans notre pays.

- **De la salle : Bernard BARASCUD, Ligue Midi-Pyrénées de Tir à l'arc**

Je suis délégué de différentes ligues en Aveyron. En Midi-Pyrénées, nous attachons désormais de l'importance aux zones dans lesquelles les sports dits « de nature » se déroulent. A titre d'exemple, dans le tir à l'arc, on prête désormais une attention particulière à l'environnement dans lequel cette activité est organisée en associant notamment la DREAL pour les zones sensibles. Ce sujet me semble très important.

Dans le cadre du sport en général, il importe de veiller à l'attractivité en proposant des parcours balisés pour les personnes qui ne connaissent pas le territoire. Pour les sports fédéraux, qui répondent à une réglementation, si nous voulons développer notre attractivité, il me semble qu'il est nécessaire d'élaborer des ententes territoriales.

- **De la salle : Sylvie DRULHON, CDOS Isère**

Je représente le Président du Comité Olympique de l'Isère. Mon intervention portera sur la notion de public pratiquant le sport sur nos territoires ruraux. A cet égard, je pense que nous devrions nous interroger sur la façon dont il est possible d'attirer vers nos territoires, les personnes extérieures.

- **De la salle : Jean DONNADIEU, Président Comité Régional Auvergne Montagne et Escalade**

J'appartiens au Comité Régional Auvergne Montagne et Escalade. Il me semble important de définir la notion d'attractivité. Pour ma part, je pense que le territoire est attractif lorsqu'il parvient à la

bonne adéquation entre une pratique et un territoire, tout en apportant des offres de services qui favorisent une pratique aisée. A titre d'exemple, il n'est pas aisé de trouver un emplacement pour installer une caravane dans la région. De même, en matière de randonnée, je regrette l'absence de site internet capable de recenser en temps réel les opportunités d'hébergements disponibles.

- **De la salle : Jean-Pierre VAGGIANI, Président CDOS Haute-Loire**

La lisibilité peut encore certainement s'améliorer, de même que la professionnalisation de l'offre qu'il est possible de proposer au public. Sur ce dernier point, j'estime que des progrès peuvent être accomplis. Les bénévoles doivent en effet pouvoir s'appuyer sur des professionnels, ce qui engendre un coût. Avec quelques dizaines de millions d'euros de plus, ce qui est peu à l'échelle d'un pays comme la France, il serait possible de faire bien mieux.

- **De la tribune : Bernard SAULES, Vice Président du Conseil Départemental de l'Aveyron, représentant M. le Président**

Il convient de rappeler que la France est un pays rural. Si nous voulons réussir la candidature de Paris aux Jeux Olympique de 2014, il me semble important de veiller à ce que les autres territoires puissent se sentir concernés. Des événements comme le Tour de France contribuent justement à intégrer nos territoires et à les rendre parties prenantes. Je le répète, si les territoires français ne sont pas associés à la candidature parisienne, elle ne parviendra pas à remporter l'organisation de ces JO. Nos équipements doivent être à la mesure de nos bassins de vie et de nos territoires.

- **De la tribune : Eve ALCAÏDE, Chargée de mission, PNR des Volcans d'Auvergne**

Je pense que la professionnalisation des activités est importante, mais la qualité de l'offre l'est également. L'attractivité des territoires ne peut ainsi s'appuyer que sur une offre lisible et qualitative. Si la présence d'équipements n'est pas possible partout, en revanche la mutualisation de ces équipements, et donc, des coûts de fonctionnement, est largement souhaitable. La conclusion d'un partenariat public/privé est également de nature à favoriser la continuité des services.

- **De la salle : Yves PIERRE, Vice-Président Ligue Auvergne de Tennis de table**

Je représente la Ligue de Tennis de Table Auvergne. Je voudrais revenir sur la question des horaires. Si l'on souhaite favoriser l'attractivité de nos équipements, nous devons être en mesure de les rendre disponibles auprès du public. A cet égard, je pense que nous pourrions nous appuyer sur un partenariat avec Pôle Emploi qui dispose d'un important vivier d'éducateurs sportifs. Les bénévoles, en dépit de toute leur bonne volonté, ne peuvent pas tout faire.

- **De la salle : Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et de Sports-MAC**

L'attractivité consiste à donner aux personnes l'envie de rester dans nos territoires. La question qui est posée est de savoir si le mouvement associatif est en mesure de répondre à cette nécessité d'attractivité.

- **De la salle : Jean-François ANGLES, Président CDOS Aveyron**

Pourquoi les activités motorisées sont-elles exclues de la promotion qui est réalisée par les parcs naturels régionaux ?

- **De la tribune : Eve ALCAÏDE, Chargée de mission, PNR des Volcans d'Auvergne**

Parce que les activités motorisées, qui sont encadrées par une réglementation nationale, sont complexes à gérer et qu'elles s'avèrent fréquemment dommageables pour les milieux naturels. Les sports motorisés ne sont donc pas mis en avant dans les communications des parcs naturels régionaux, mais ils sont accompagnés.



- **De la salle : Jean-François ANGLES, Président CDOS Aveyron**

Je note que les sports aériens n'ont pas été évoqués. Par ailleurs, je considère que si nous souhaitons évoquer la question de l'attractivité, il importe de parler de l'ensemble des sports. Il est également nécessaire de permettre aux habitants de nos territoires de se faire les réels ambassadeurs des activités.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Nous allons devoir clore cette première table ronde mais auparavant, je vais m'autoriser deux ou trois petites remarques.

Nous avons souhaité en organisant ces 3^{èmes} assises donner au maximum la parole à la salle pour favoriser les échanges. De ce fait, les « présentateurs » de la table ronde ont bien été rapides dans leurs exposés et je les en remercie.

Sans pour autant faire la synthèse de ces premiers débats (ce n'est pas mon rôle, les Grands Témoins sont là pour ça), je crois devoir dire qu'il m'a semblé un peu trop évident pour nous tous que l'**attractivité** de nos territoires ruraux était une « affaire entendue » et qu'il ne nous restait plus que quelques réglages pour que la France entière, irrésistiblement séduite, accoure dans nos

campagnes et nos montagnes.

A-t-on vraiment débattu sur les 3 points soulevés par Monsieur le Commissaire de Massif, Jean Yves BECHLER, et que je rappelle : **visibilité de l'offre**, **pertinence de l'offre** et **harmonisation des horaires** ? Je n'en suis pas certain. Mais ce n'est pas très grave car je suis convaincu que nous y reviendrons par la suite.



Michel VALETTE, Animateur des Assises

Je vous propose à présent d'observer un temps de pause, avant d'aborder notre seconde table ronde de la journée qui sera consacrée aux **infrastructures**.

2^{ème} table ronde - Infrastructures



[Vendredi] La table ronde est animée par Michel VALETTE.

Ont participé à la table ronde :

- Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature
- Laurent VANDENDRIESSCHE, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn
- Michel MARCOUL, Président du CDOS du Tarn
- André VALADIER, Président du Syndicat Mixte « PNR Aubrac »



Thierry BEDOS



Laurent
VANDENDRIESSCHE



Michel MARCOUL



André VALADIER

- **Michel VALETTE, Animateur**

Après cet agréable intermède que nos amis aveyronnais, avec leurs talents d'hôtes bien connus, ont su nous proposer, nous allons reprendre nos travaux. Je demande à Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature, de bien vouloir ouvrir la 2^{ème} table ronde : **Infrastructures**. Merci Thierry.

Exposé des intervenants :

- **Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature**

Les sports de nature s'inscrivent dans une politique plus générale des « sports pour tous ». Ils visent le bien-être, la santé, la convivialité ainsi que l'engagement physique. On dénombre 25 millions de pratiquants avérés des sports de nature dans notre pays, qui compte également 57 000 équipements sportifs, espaces et sites de pratique et plus de 200 000 kilomètres de sentiers balisés et entretenus. La Loi Buffet de 2000 a d'ailleurs permis d'apporter une reconnaissance institutionnelle de ces sports de nature en leur offrant une reconnaissance légale dans le Code du Sport.

Afin de favoriser le développement des sports de nature, les conseils départementaux doivent mettre en œuvre des plans départementaux d'espaces et d'itinéraires. En dépit des restrictions budgétaires imposées aux collectivités depuis près d'une décennie, 59 départements ont mis en œuvre ces commissions. Parmi les 22 départements que compte le Massif Central, 14 ont mis en place une CDESI.

Si notre pays ne manque probablement pas d'infrastructures, je pense en revanche que nous souffrons de réelles carences en termes d'animations, de qualité et de services. A cet égard, le nombre d'éducateurs me semble bien illustrer les difficultés auxquelles nous sommes confrontées. En effet, parmi les 85 000 éducateurs que compte le territoire national, 55 000 d'entre eux sont de purs moniteurs pour les sports de nature mais à peine 6 000 évoluent dans l'ensemble des 22 départements sur lesquels s'étend le Massif Central.

Parmi les évolutions constatées aujourd'hui dans la montée en gamme de l'offre des sports de nature, il me semble utile de souligner notamment les actions menées en faveur de l'itinérance touristique et sportive qui doit permettre de répondre à une réelle demande en la matière. De même, les démarches qualité tendent à se développer. A titre d'exemple, la création du label « Qualité Sud de France » a permis de regrouper quelque 33 prestataires labellisés.

Cinq enjeux peuvent ainsi être identifiés pour les sports de nature en espaces ruraux :

- les enjeux éducatifs afin de remettre les enfants en contact avec le milieu naturel ;
- la garantie de l'accès aux lieux de pratique ;
- le développement d'une activité socio-économique non dé-localisable et vitale pour les territoires ruraux ;
- le passage d'une logique d'équipements à une logique de service ;
- le renforcement des liens entre les territoires urbains et ruraux.

- **Laurent VANDENDRIESSCHE, Vice-Président du Conseil Départemental du Tarn**

Je voudrais vous faire part de mon expérience d'élu de terrain et réfléchir avec vous à la façon dont il est possible de travailler au développement du sport en général et à travers lui, au développement de l'**attractivité** des territoires ruraux.

Je souhaite insister sur l'importance du sport. Nous sommes tous en effet convaincus de l'intérêt des retombées économique du sport pour nos territoires. Il favorise également le lien social et l'emploi. A cet égard, nous avons mis en place des diagnostics territoriaux qui ont permis d'établir un état des lieux des infrastructures, de leurs modalités de fonctionnement et d'entretien. Pour ce faire, il a été nécessaire de permettre à l'Etat, au département du Tarn et au mouvement sportif de travailler de concert.

Concrètement, un soutien a ainsi pu être apporté aux manifestations sportives importantes. A titre d'exemple, cet été, près de 15 000 cyclistes ont pu sillonner les routes du département dans le cadre de la manifestation « le Tarn à vélo », ce qui a permis de mieux faire connaître le département. Le Comité départemental du tourisme était d'ailleurs partie prenante de cet événement. De même, les actions déployées ont permis de développer la labellisation en donnant notamment au mouvement sportif les moyens d'accompagner les validations d'espaces et d'itinéraires. Un fonds géré par le service des sports a également été créé afin de répondre directement aux besoins de financement des associations sportives. Le département a également déployé d'importants moyens pour le soutien à l'emploi des clubs sportifs, et pas uniquement en milieu urbain. Aucune action ne pourrait toutefois être mise en œuvre sans les moyens financiers associés.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Je voudrais conclure ton intervention en citant cette très jolie phrase que tu as un jour prononcé : « le mouvement associatif est la sève de nos territoires ruraux ». Je te remercie pour ton intervention et cette jolie phrase. Je laisse maintenant la parole à notre 3^{ème} intervenant Michel MARCOUL, Président du CDOS 81. Avec Michel, nous restons dans le Tarn !

- **Michel MARCOUL, Président du CDOS du Tarn**

Mon intervention s'effectuera à deux niveaux : le premier, à l'échelle locale, et le second, au niveau national. Au plan départemental, il me semble important que le mouvement sportif agisse en étroite collaboration avec les élus locaux en matière d'équipements. Les équipements doivent en effet coller avec la réalité de nos associations et de nos comités départementaux. Au plan intercommunal, nous ne pouvons que nous féliciter du travail de collaboration qui est conduit.

Au plan national, une action a été conduite l'année dernière avec l'ANDES afin que tous les équipements sportifs puissent être adaptés afin d'accueillir les personnes à mobilité réduite. Depuis cette année, les équipements situés en ZRR connaissent une augmentation significative des demandes de subvention.



- **André VALADIER, Président du Syndicat Mixte « PNR Aubrac »**

Si vous me le permettez, j'aimerais débiter mon intervention en expliquant que j'aime le sport parce qu'il est une école d'initiatives, d'engagement, de solidarité et de performance. Le sport répond par ailleurs à des attentes sociétales et territoriales.

Notre territoire de l'Aubrac s'étend sur trois départements : le Cantal, la Lozère et l'Aveyron. Aujourd'hui, la présence des troupeaux dans ce territoire constitue l'un des éléments essentiels de son attractivité pour les visiteurs.

- **Michel VALETTE intervient**

Vous allez avoir droit à un très beau diaporama de l'Aubrac qui pourra vous paraître hors sujet. Vous verrez qu'il n'en est rien.

- **André VALADIER reprend**

Aujourd'hui, les couteaux de Laguiole, le fromage ou la race Aubrac revêtent un caractère patrimonial. Ces emblèmes sont en effet intrinsèquement liés à notre territoire. C'est pourquoi le futur parc naturel régional de l'Aubrac peut s'appuyer sur une devise qui traduit bien l'état d'esprit de ce territoire : « La tradition sans modernité est stérile et la modernité sans tradition est aveugle ».

Si l'Aubrac est un peu muselé pour son développement par un certain nombre de limites, notamment administratives, il me semble que les projets en cours, et notamment le pôle pleine nature, permettront d'y remédier et de valoriser davantage cet espace. L'Aubrac a retrouvé une perspective qui peut désormais s'intégrer pleinement dans l'avenir. Le futur PNR et le futur pôle pleine nature sont à la fois des structures et des infrastructures grandement basées sur la nature et les activités de pleine nature que nous croyons porteuses d'avenir.

Echanges avec la salle :

- **De la salle : Jean-François ANGLES, Président CDOS Aveyron**

J'insiste sur le fait que nous travaillons, en lien avec les autres corps de métiers, sur la mise en place d'une diversification de l'activité des agriculteurs qui pourraient à l'avenir proposer des gîtes d'étape, tant pour les randonneurs pédestres qu'équestres, cyclistes ou motorisés. Nous sommes en effet confrontés à une capacité d'accueil qui est aujourd'hui insuffisante. Le travail que nous conduisons ainsi sur l'infrastructure comme outil du développement économique et social du territoire constitue une expérience très valorisante.

- **De la salle : Jean DONNADIEU, Président Comité Régional Auvergne Montagne et Escalade**

Je voudrais formuler deux remarques au sujet des infrastructures. La première porte sur le fait que je ne partage pas l'idée selon laquelle il y aurait trop d'infrastructures. Il est en revanche certain qu'elles sont certainement mal réparties. Ma seconde remarque concerne les difficultés que nous rencontrons avec certains départements en matière de communication. A titre d'exemple, alors que nous parvenons à organiser une fête de la montagne dans le Cantal, nous ne recevons pas une oreille attentive dans le département voisin de l'Aveyron, au motif qu'il ne s'agirait pas d'un territoire de montagne. Je doute que les Aveyronnais partagent, à juste titre, ce sentiment.

- **De la tribune : Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature**

Je voudrais réagir à la remarque relative aux infrastructures et rappeler qu'aujourd'hui, nous réfléchissons davantage sur la nécessité de mettre en œuvre un équipement, plus que sur la pression qui peut s'exercer pour que cet équipement soit mis en place. S'agissant de la seconde remarque, les services de la jeunesse et des sports de l'Etat, au niveau régional et départemental exercent un rôle d'accompagnement des porteurs de projets.



- **De la salle : Michel FURET, Secrétaire Général Comité Régional Auvergne Randonnée Pédestre**

Je voudrais remercier Monsieur VALADIER pour son intervention. En tant que marcheur assidu, je partage totalement l'analyse selon laquelle le phénomène économique généré par la gastronomie, le terroir et le besoin de nature est essentiel. Je soutiens donc votre vision d'anticipation et la nécessité de nous mettre en situation offensive. Dans le cadre des fusions territoriales qui s'annoncent, il est essentiel que la région Auvergne ne nourrisse pas de complexe d'infériorité par rapport à sa voisine Rhône-Alpes avec laquelle elle sera bientôt liée au sein d'un même ensemble administratif. Nous sommes en effet une destination et une marque alors que la région Rhône-Alpes est un agrégat de pôles (Savoie Mont-Blanc, Drôme-Ardèche, Lyonnais). Je terminerai mon propos en soulignant la nécessité d'être inspirés par la passion, tout en étant guidés par la mesure.

- **De la tribune : André VALADIER, Président du Syndicat Mixte « PNR Aubrac »**

S'agissant de la montagne, je pense qu'il convient de veiller à ce qu'elle soit pleinement impliquée dans tout ce que représente le territoire.

- **De la salle : Daniel RIXTE, Directeur Ardèche Espace Montagne**

Je partage le constat de la carence existante en matière d'animation. A cet égard, je voudrais formuler trois propositions afin de recouper l'économie touristique et le réseau associatif.

S'il n'est nullement question de rejeter ou de dénigrer l'engagement des bénévoles, il me semble utile de reposer la question de leur statut. Pourquoi ne pas leur permettre de bénéficier d'un statut particulier qui pourrait par exemple se traduire par des avantages en termes de points retraite.

Il me semble également qu'une réflexion devrait être engagée sur la question de la polyvalence des diplômés. Enfin, il convient de rappeler que les collectivités ne sont pas autorisées, sauf carence constatée, à recourir au champ concurrentiel. Pourquoi ne serait-il pas possible aux clubs de prospecter ce champ concurrentiel ?

- **De la tribune : Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature**

Les sports de nature constituent un véritable vivier pour l'emploi. En revanche, il convient de souligner qu'il existe aujourd'hui un réel problème de répartition des diplômés dans les territoires ruraux.

- **De la salle : Daniel RIXTE, Directeur Ardèche Espace Montagne**

Des diplômés régionaux pourraient-ils être mis en place ?

- **De la tribune : Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature**

Ce n'est pas à l'ordre du jour. La délivrance des diplômés demeure une compétence de l'Etat.

- **De la salle : Marc SANCHEZ, Président de l'ANDES**

Nous pourrions mener des actions sur la typologie des activités et des équipements sportifs. L'ANDES s'est d'ailleurs saisie de ces problématiques et milite en haut lieu afin que le sport ne soit pas relégué au rang de variable d'ajustement, notamment en période de crise. Le sport, en tant que vecteur d'éducation, de santé, d'aménagement du territoire, doit se voir allouer les moyens nécessaires pour remplir ses « missions ». Il importe également de ne pas opposer la ville à la campagne et de réfléchir à la façon dont l'événementiel peut constituer un vecteur de développement des activités.

- **De la salle**

Ne serait-il pas judicieux de troquer une partie des infrastructures contre davantage de mobilité ?



- **De la salle : Marc SANCHEZ, Président de l'ANDES**

Il me semble que les territoires doivent être complémentaires. Le maintien de l'ensemble des activités doit être recherché.

- **De la tribune : Thierry BEDOS, Responsable du Pôle Ressource National Sports de nature**

Il importe de ne pas faire preuve d'égoïsme lorsque l'on conduit une réflexion sur les équipements.

- **De la salle : Jean-François ANGLES, Président du CDOS Aveyron**

Je partage l'idée selon laquelle il est nécessaire de travailler de concert et ne pas se focaliser sur sa propre commune s'agissant des infrastructures.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Quelqu'un veut-il encore intervenir ? Non ? Personne ! Bien que nos organisateurs nous aient déjà fait signe qu'il fallait songer à clore cette première demi-journée déjà bien remplie je ne pense pas que ce soit la fatigue qui ait sonné la fin de la première mi-temps. Je serais tenté d'avancer l'hypothèse d'une conspiration des 4 derniers intervenants qui dans un impressionnant enchaînement ont ramené la réflexion, qui semblait s'être un peu égarée, sur le thème des infrastructures à travers les notions clairement affichées de partage, de coordination, de complémentarité et même de mobilité. Nous dirons que cela peut, en fait, ressembler à une conclusion voire à une transition vers la 3^{ème} table ronde qui doit traiter de la **gouvernance**.

Nous sommes maintenant invités à une soirée détente qui s'annonce sympathique. A demain donc pour la suite de nos travaux. Bonne soirée à tous.



Des démonstrations de bourrées aveyronnaises ont animé la soirée

3^{ème} table ronde - Gouvernance



[Samedi] La table ronde est animée par Michel VALETTE.

Ont participé à la table ronde :

- Jean-Paul PEYRAC, Président de la Communauté de Communes du Laissagais
- Pierre JARLIER, Ancien Sénateur, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride et Vice-Président de l'Association des Maires de France
- Marc SANCHEZ, Président de l'ANDES
- Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et Président de Sports-MAC



Jean-Paul PEYRAC



Pierre JARLIER



Marc SANCHEZ



Yves LEYCURAS

- **Michel VALETTE, Animateur**

On m'a dit que pour tous les congressistes, sans exceptions, la nuit fut sublime et que de toute manière, à Laguiole, il ne pouvait en être autrement !

Nous allons donc reprendre nos travaux dans d'excellentes conditions. Maintenant que nos montagnes rendues attractives par le sport et judicieusement équipées d'infrastructures bien pensées ont été envahies de nouveaux ruraux, il faut étudier comment faire fonctionner le tout. Pour cela, nous allons demander à Jean-Paul PEYRAC, Président de la Communauté de Communes du Laissagais, de nous faire part de son expérience et d'ouvrir la 3^{ème} table ronde : la **Gouvernance**. A vous Monsieur le Président.

Exposé des intervenants :

- **Jean-Paul PEYRAC, Président de la Communauté de Communes du Laissagais**

Bonjour à tous. L'offre sportive sur un territoire contribue à la pratique sportive de ce territoire. Afin de capitaliser sur la reprise démographique que nous connaissons, l'offre de services innovants a été placée au cœur de nos préoccupations.

L'axe fort de la politique sportive s'est donc focalisé sur le soutien au monde associatif. Les besoins des sportifs et le soutien de la qualité de vie ont également été pris en compte. A cet effet nos actions s'articulent autour de trois axes :

- les installations sportives : entretien, mise aux normes, rénovation du parc existant et construction de nouvelles installations ;
- l'inventaire des installations afin de décliner des axes de travail afin de répondre aux besoins du territoire et d'investir le champ de l'animation ;
- la communication sur la qualité de vie locale.



Le sport doit permettre de tirer le territoire vers le haut en matière de qualité de vie et d'attractivité. Il convient donc de mener des politiques ambitieuses en la matière.

- **Pierre JARLIER, Ancien Sénateur, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride et Vice-Président de l'Association des Maires de France**

Bonjour à tous. Je voudrais vous faire part de ma satisfaction à collaborer avec l'ANDES. Notre communauté de commune compte près de 15 000 habitants et regroupe 29 communes pour une densité de 19 habitants au kilomètre carré. Le territoire bénéficie de la proximité d'une autoroute qui permet une certaine dynamisation.

En secteur rural, une part significative de l'attractivité est assurée par la pratique sportive. La communauté de communes s'est donc interrogée sur la manière de dynamiser cette pratique, en partenariat avec la ville centre. A cet effet, nous avons poursuivi deux priorités : la participation à l'investissement et à la gestion des équipements sportifs structurants, et la participation à l'innovation et au soutien à la pratique du sport au niveau intercommunal.

S'agissant des équipements, l'un des grands besoins auquel nous avons été confrontés a concerné la construction d'un centre aqua ludique intercommunal. Celui-ci a vu le jour en juin 2009. Il accueille aujourd'hui près de 90 000 visiteurs par an. Un complexe multisport intercommunal a également été ouvert en 2013. Treize associations sportives s'en partagent l'usufruit, ainsi que six établissements scolaires. L'investissement s'est élevé à 6 millions d'euros. Le bâtiment est géré directement par la communauté.

S'agissant de la gouvernance, la cohérence entre les équipements communaux s'appuie sur la structure associative. Une convention de partenariat avec l'Office municipal de la Jeunesse et des Sports a ainsi été conclue. Cette structure associative gère l'ensemble des plannings des équipements communaux et intercommunaux. Ainsi, des mutualisations sont réalisées. La structure associative assure également la gestion du Conseil intercommunal des jeunes.

Des dispositifs incitatifs à destination des publics ont également été mis en œuvre. C'est notamment le cas pour l'accès des scolaires au centre aqua ludique. Une aide au transport est ainsi organisée pour permettre aux enfants d'accéder aux équipements. Cette aide est même élargie puisqu'elle est permet aux scolaires de réaliser deux sorties culturelles, quatre sorties sportives et deux sorties environnementales sur l'ensemble de l'année. Cette organisation nécessite un effort budgétaire de 15 000 euros.

D'autres dispositifs incitatifs à la pratique du sport complètent ces mesures. A titre d'exemple, pour le centre aqua ludique, la Communauté de Communes a décidé de fixer le coût d'accès au centre à 1 euro pour l'ensemble des scolaires (contre 7,50 euros pour le grand public).

A l'avenir, les enjeux porteront sur l'évolution des périmètres intercommunaux en raison de la baisse des dotations. Une gouvernance nouvelle doit être envisagée à la faveur d'une mutualisation des moyens. Celle-ci peut se traduire par la création d'un Pôle Jeunesse Sport et Loisirs Communautaire. La constitution d'une structure associant les élus et les associations apparaît judicieuse dans la mesure où elle permettrait de mieux déterminer les politiques sportives et de mieux cerner les besoins et les attentes des publics, tout en améliorant la gestion des équipements.

- **Marc SANCHEZ, Président de l'ANDES**

En tant que Président de l'ANDES, mon approche sera nécessairement plus globale et nationale que les précédentes. Notre mission consiste à partager les expériences entre les différentes collectivités au niveau national et d'interpeller les pouvoirs publics afin de les alerter sur les difficultés rencontrées par le monde sportif. Nous travaillons d'ailleurs en ce sens, de concert avec le mouvement sportif.

Chaque année, la contribution des collectivités territoriales s'établit à près de 11 milliards d'euros pour les équipements sportifs. A ce jour, plus de 320 000 équipements sont recensés dont 42 414 équipements pour les « sports de nature », ce qui représente un parc significatif. Je voudrais



également rappeler que les collectivités territoriales sont propriétaires de 83 % des équipements sportifs bâtis.

La situation financière difficile et les évolutions législatives auxquelles nous sommes confrontés constituent des sources d'inquiétude. Elles soulèvent également la question des impacts auxquels nous serons confrontés en matière d'organisation territoriale. Les règlements fédéraux et les normes méritent également de ne pas être laissés de côté dans ce débat.

Nous conduisons des actions afin de maintenir les financements dont nous bénéficions à un certain niveau. L'action conjuguée de l'ANDES et du mouvement sportif nous a ainsi permis de conserver 25 millions d'euros.

Des réflexions sont également menées afin d'intégrer les activités physiques et sportives dans des schémas d'aménagement du territoire. Les autres pistes poursuivies visent à :

- favoriser la polyvalence et la multifonctionnalité des équipements ;
- encourager la mutualisation tant sur le fonctionnement (utilisation) que sur l'investissement des équipements à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes ;
- valoriser le patrimoine naturel grâce à l'aménagement et la sécurisation des sites ;
- adapter et élargir les créneaux horaires pour capter les publics ;
- faciliter la mobilité (navettes de bus, de plate-forme de co-voiturage).

- **Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et de Sports-MAC**

J'ai beaucoup apprécié le travail de démocratie participative qui a été mis en place à Saint-Flour. Pour autant, en l'état, il me semble que le mouvement sportif qui est essentiellement organisé dans le cadre du bénévolat et avec un système associatif n'est pas suffisamment structuré au niveau des intercommunalités.

Je veux souligner que la loi NOTRe nous pose un certain nombre de problèmes au niveau des ligues et des organisations régionales. Les modes de gouvernance devront être adaptés aux territoires ruraux. Nous ferons en sorte de mettre en œuvre des circuits intermédiaires afin que les territoires puissent être traités à égalité. Le modèle de ce qui est mis en œuvre à Lyon où les subventions sont adaptées à la densité de la population ne pourra évidemment pas être reproduit ici.

S'agissant des moyens de la gouvernance, nous nous inquiétons de la baisse des dotations de l'Etat aux communes qui ne pourra que nous confronter à certaines difficultés. Il existe notamment un risque de paupérisation.

Echanges avec la salle :

- **De la salle : Charles DELAMAIDE, Vice-Président Communauté d'Agglomérations du Bassin d'Aurillac**

Quel que soit le niveau de gouvernance, il me semble que chacun, à son niveau, participe à l'attractivité et à la mise en valeur du sport. Nous nous insérons ainsi dans une politique plus globale.

S'agissant de la gouvernance, dans le bassin d'Aurillac, les modalités de gestion s'organisent soit en régie directe, avec un service des sports autonome sur l'intercommunalité, soit par conventions avec des comités de gestion qui émanent du mouvement sportif qui fédère l'ensemble des associations sur une thématique.

Sur un plan plus politique, dans notre bassin, l'intercommunalité a fait le choix de prendre la compétence des grands équipements (en la limitant aux seuls investissements).



- **De la salle : Jean-Pierre LACROIX, Président OIS Pays Viganais**

La fédération des associations n'a pas été évoquée. Il me semble pourtant que cette fédération est importante et doit permettre à ces associations d'élaborer des projets communs. Il n'existe toutefois pas de recette miracle ni de modèle unique.

- **De la salle : Yves PIERRE, Vice-Président Ligue Auvergne de Tennis de table**

Lorsque l'on investit dans la réalisation de salles multisports, il me semble indispensable de bien étudier la mixité des installations. Le regroupement de tous les sports dans un même lieu engendre en effet des difficultés pour l'organisation et la cohabitation.

- **De la salle : Gérard JANOT, membre de l'AFSVFP**

Je me suis déjà exprimé sur le sujet, hier, mais je ne peux que déplorer qu'un certain nombre d'anglicismes soient utilisés dans les présentations qui ont été diffusées. Je voudrais rappeler que le français est langue officielle du comité olympique. A ce titre, il serait judicieux d'utiliser des mots de vocabulaire français. Notre langue est en effet suffisamment riche pour ne pas recourir à un usage exagéré du vocabulaire anglais.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Merci Monsieur JANOT pour votre rappel à l'ordre. Nous allons essayer d'en tenir compte en revenant au cœur du sujet.

- **De la salle**

Je voudrais souligner l'importance du bénévolat qui constitue un élément qui permet de civiliser, de responsabiliser et de professionnaliser. J'attire donc l'attention des élus afin de réfléchir à l'implication du bénévole sur la nouvelle territorialité.

- **De la salle : Jean DONNADIEU, Président Comité Régional Auvergne Montagne et Escalade**

Je rejoins l'analyse qui a été faite au sujet des bénévoles. Nos dirigeants associatifs manquent parfois de formation et de maturité. Il me semble qu'il serait judicieux de favoriser certaines simplifications, notamment sur les échelons territoriaux, ce qui permettrait aux mouvements sportifs de dispenser des formations pour favoriser une qualité d'analyse la plus juste et la plus pertinente possible.

- **De la salle : Michel MARCOUL, Président du CDOS du Tarn**

En tant que membre du CNOSF, je voudrais rappeler que les CDOS et les CROS sont les représentants des territoires départementaux et régionaux. A ce titre, nous mettons en place un certain nombre d'outils de réflexion et d'organisation qui seront opérationnels rapidement puisque la commission de coordination nationale se réunira, le 21 octobre. A cette occasion, elle donnera des directives pour les commissions de coordination régionale qui ont été définies sur l'ensemble de nos territoires. Elle travaillera également sur l'organisation territoriale du CNDS, à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **De la salle : Gilles GALY, Vice-Président CROS Midi-Pyrénées**

Une bonne gouvernance doit s'appuyer sur des ligues avec des présidents bien assis. Pour ma part, je considère que la formation est insuffisante à ce niveau. Un état des lieux devrait être réalisé sur le sujet.

- **De la salle : Bertrand CAZAL, Chargé de mission CGET**

Il me semble qu'il existe un véritable enjeu du mouvement sportif pour rentrer dans la territorialisation. Or, je pense que les CDOS s'inscrivent encore trop dans une démarche verticale. Il



serait pourtant souhaitable de poursuivre une démarche plus transversale en ciblant moins les adhérents, mais davantage les citoyens.

- **De la salle : Jean-Pierre VAGGIANI, Président CDOS Haute-Loire**

Je constate que nous éprouvons de grandes difficultés à attirer les bénévoles aux formations. Il conviendrait de réfléchir aux moyens d'y remédier.

- **De la salle : Agnès BAYLE, Présidente CD Lozère Tennis de table**

Je partage l'idée selon laquelle la formation des bénévoles n'est pas aisée, y compris chez les jeunes. A ce sujet, je constate que les bénévoles considèrent fréquemment que leurs connaissances sont suffisantes et qu'ils n'ont pas besoin de suivre une quelconque formation.

- **De la salle : Michel FURET, Secrétaire Général Comité Régional Auvergne Randonnée Pédestre**

Je voudrais insister tout particulièrement sur le fait qu'il est possible d'être bénévole, dirigeant ou employeur, pour autant, le bénévolat n'exonère en aucun cas de la vigilance dont il convient de faire preuve en matière d'information et de formation. La formation permanente s'avère donc essentielle.

- **De la salle**

Pourquoi le mouvement sportif ne prend-il pas contact avec Pôle Emploi afin de réaliser du mécénat de compétences ? Le mouvement sportif pourrait être novateur en s'inscrivant dans cette démarche.

- **De la salle : Patricia MICHALAK, Présidente du Comité Départemental des Médailleurs Jeunesse et Sport de l'Aveyron**

Je voudrais évoquer deux sujets. Le premier concerne la problématique du possible non-renouvellement de l'organisation du mondial de pétanque à Millau en 2016. Cet événement draine pourtant plusieurs milliers de personnes pour assister à cet événement.

Ma seconde remarque concernera la question de la parité sur laquelle nous devons nous ouvrir. Ces trois tables rondes n'auront vu qu'une seule femme intervenir. Le déséquilibre s'avère trop important.

- **De la tribune : Pierre JARLIER, Ancien Sénateur, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour-Margeride et Vice-Président de l'Association des Maires de France**

Face aux **mutations profondes** auxquelles nous allons être confrontés avec la constitution des grandes régions, nous devons faire preuve **d'adaptation**. **Les élus** voient ainsi **d'importants chantiers** s'ouvrir sur ces questions. Ils se doivent de **travailler de concert** sur les **nouvelles problématiques**.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Comme je ne vois aucune main se lever et comme nous devons respecter un certain timing (pardon, un certain horaire !) je rebondis sur la dernière intervention qui me paraît correspondre à une parfaite conclusion. En quelques mots très simples Pierre JARLIER dresse un constat et lance un programme lourd de sens : « adaptation, importants chantiers, travailler de concert ». Il ne nous reste plus qu'à passer à l'action. Merci Monsieur le Président pour la voie que vous venez de tracer. Mais auparavant, ne serait-il pas judicieux d'entendre la synthèse de nos travaux que nos deux Grands Témoins, Philippe TERRAL et Laurent RIEUTORT, vont maintenant nous présenter ?

Philippe, à toi l'honneur !



Synthèse des deux Grands Témoins

- **Philippe TERRAL,**

Sociologue – Maître de conférences à l'Université Paul Sabatier (Toulouse)

Je récusé la notion de « Grand Témoin », dans la mesure où je ne suis qu'un témoin parmi d'autres. Ce sera ma conclusion sur la gouvernance. Aujourd'hui, lorsque l'on étudie les savoirs de gouvernement, on constate qu'ils sont pluriels. Les scientifiques ont toujours eu des choses à dire. Dans certaines disciplines, plus que dans d'autres. On voit ainsi monter ce que l'on appelle des « expertises d'usage ». Elles ont pu être appelées « expertises profanes ». Cela a été bien dit dans la participation actuelle dans les politiques publiques. Il y a donc une multitude d'experts. Chacun est témoin et dispose d'un savoir potentiellement utile. Mon intervention sera donc un témoignage, ni plus grand, ni plus petit que celui des autres.



Philippe TERRAL, Grand Témoin

Je vais attaquer sur les quatre grands thèmes qui nous ont réunis : sport, attractivité, infrastructure et gouvernance. Je voudrais les mettre au pluriel. C'est notamment le cas pour le sport. « Sports-Mac » est au pluriel, mais dans le titre de nos assises du jour, le mot « sport » est au singulier. Les recherches en sciences sociales sur le sport nous montrent de plus en plus une pluralité des pratiques et des pratiquants. Je vais donc commencer par m'attarder sur ce point.

Il y a tout d'abord quelque chose que l'on n'a pas forcément en tête. Je fais de la sociologie, où l'on utilise beaucoup la dimension historique, et au-delà d'être une pratique, le sport est souvent devenu un spectacle et une consommation culturelle comme une autre, ce qui n'est pas neutre. Finalement, lorsque l'on parle des sportifs aujourd'hui, on ne parle pas que des pratiquants. Le mouvement sportif s'est construit sur les pratiquants. Or, ce spectacle sportif et cette industrie de spectacle sportif qui s'est constituée ne sont pas sans influence sur les pratiques. Si l'on prend l'exemple de la jeunesse et de mes étudiants en STAPS, ils ont une représentation du sport qui est très formatée par le sport spectacle avec un modèle compétitif, un modèle de la performance et de la réussite sociale et financière. Ils fantasment beaucoup le monde du sport de haut niveau. Si l'on fait des statistiques, on leur dit qu'il vaut mieux bien travailler à l'école et avoir le bac, car cela leur ouvre plus de chances pour avoir un positionnement intéressant. Il y a donc une puissance du sport spectacle.

Lorsque l'on parle du mouvement sportif et des politiques publiques, on doit faire face à cette puissance. Il y a des acteurs privés sur le terrain qui diversifient les visions du sport. Quand on parle de sport, on fait donc référence à des pratiques et à des spectacles. Quand on parle d'attractivité dans le sport, on parle aussi de l'image que l'on contrôle de moins en moins. Cette industrie qui s'appuie beaucoup sur les médias est plus puissante que le mouvement sportif pour construire les représentations du sport. Je vois bien qu'au quotidien, c'est difficile pour tout un tas d'intervenants, pour les gens qui sont sur le terrain depuis très longtemps. Je vois les mentalités changer. Bien malgré eux, ils se sentent impuissants face à ces puissances médiatiques. Je vais arrêter mon couplet sur le spectacle, mais il y a des effets. Le sport et l'attractivité, c'est aussi de l'image. Je reviendrai sur l'attractivité après.

Il existe un autre point que nous vivons au quotidien. Lorsque l'on parle des pratiquants, c'est un moment exceptionnel dans l'histoire. Nous sommes en effet arrivés à une massification totale. Nous assistons en effet à une massification de la pratique dans tous les milieux sociaux. Il n'y a pas si longtemps que cela que tous les milieux sociaux pratiquent. J'ai les statistiques, mais nous n'avons

pas trop de temps pour développer le sujet. La pratique s'est développée y compris dans les milieux ruraux parmi les agriculteurs qui étaient auparavant éloignés de ce type de pratique. 5 % des agriculteurs pratiquaient un sport en 1967, contre 52 % déjà en 1985. Ce n'est pas tout récent. La pratique a donc évolué. Cela ne veut pas dire pour autant que la massification gomme complètement les différences sociales. La massification de la pratique est également observée, au-delà des milieux sociaux. La féminisation est massive. On pourrait parler de la féminisation des pratiquants, mais également de celle des spectateurs. Toutes les stratégies de l'industrie du spectacle essaient d'amener les femmes à la consommation de sport. La massification concerne aussi toutes les tranches d'âge. On se retrouve ainsi avec des aînés qui étaient les baby-boomers. Les baby-boomers ont été les premiers pratiquants sportifs massifiés. Nous sommes donc dans une fenêtre et un temps tout à fait particulier où le phénomène sportif est extrêmement conséquent, et du coup, extrêmement pluriel. Dans tous ces âges et tous ces milieux sociaux, le poids du milieu sportif a considérablement diversifié la pratique des sports. Je résumerai donc ce que l'on a vu en disant que le phénomène sportif veut être conjugué au pluriel. Il doit donc s'ouvrir afin de gérer cette pluralité. On a beaucoup parlé du « sport santé », ce sont des questions qui deviennent assez cruciales dans les politiques publiques, qui deviennent de plus en plus intersectorielles. Le mouvement sportif doit donc s'adapter à ces questions. Quand on parle de sport, de quel sport parle-t-on ? Est-on capable de pouvoir intervenir sur l'ensemble, ou, en tous les cas, sur une diversité du phénomène sportif ?

Je lie ces questions à **l'attractivité**. J'ai déjà eu l'opportunité de travailler avec le Conseil Départemental de l'Aveyron sur cette question. Nous avons résumé nos travaux autour de l'idée selon laquelle l'attractivité revient à se créer une identité qui attire les individus. Dans cette identité, il existe une part de vécu et de pratique, mais aussi une part d'image. Le sport a une fonction symbolique et attire pour d'autres choses. **Ce qui est ressorti des tables rondes** et que nous avons pointé dans les recherches, c'est que l'attractivité est à la fois interne et externe. Pour créer une image, pour créer une identité d'un territoire, et donc pour attirer, il faut aussi fédérer en interne. L'attractivité est une dialectique entre l'interne et l'externe. Il ne faut donc pas avoir peur des contraires. Nous avons repéré, avec un travail plus spécifiquement orienté sur le sport, trois grandes tensions, trois grandes thématiques qui structuraient cette identité. Je les reprends car elles ont été évoquées autour de l'Aubrac. Nous avons dit qu'il fallait les prendre comme des éléments susceptibles d'enrichir l'identité, et non comme des éléments qui s'opposent.

Le premier point, c'est la tradition et la modernité. La force et la pluralité du mouvement sportif. Je ne parle que du sport, mais l'on pourrait parler d'un tout autre objet. Il y aurait cette même tension. Il s'agit de développer les sports de randonnée avec des GPS et de la technologie extrêmement évoluée qui nous amène vers la e-technologie autour du sport qui se développe de façon considérable. C'est donc en tension sur la tradition et la modernité, mais aussi sur la qualité et la quantité. On se plaint de la désertification des territoires. Un jour, j'avais fait un congrès avec un économiste qui disait qu'il existe des ressources cachées dans les territoires. Le silence, par exemple. On peut le voir comme une absence de vie et de dynamique. Il est pourtant aussi fondamental. C'est quelque chose que les gens sont susceptibles de venir chercher. Si on amène tout le monde sur un même territoire, on va perdre cette ressource. On est donc pris dans des tensions.

Tradition et modernité. Quantité et qualité. Les grands sites naturels doivent aussi être protégés pour ne pas trop les détruire ou les saturer. Je parle des sites, mais il faudrait aussi parler des hommes. Nous allons y venir après. Quand nous avons parlé des équipements et des infrastructures, nous sommes arrivés à parler du matériel et de l'humain, car tout cela est en interdépendance. La qualité, cela peut aussi être la qualité des prestations, d'un tissu associatif, de valeurs mises en place. Le mouvement sportif, c'est toute cette tradition de l'éducation populaire. C'est peut-être aussi la valorisation du beau jeu plutôt que les transferts auxquels on assiste dans les sports collectifs. Cela peut se traduire par différentes formes. En tous les cas, les trois grandes tensions étaient tradition et modernité et qualité et quantité. Et puis les territoires sont aussi dans des logiques de différenciations entre eux. Je n'en dis pas plus sur l'attractivité. C'était pour partager cette réflexion qui avait déjà été initiée. Je voulais donc dire que les choses ne sont pas simples. Les choses se jouent en tension entre différents processus. La richesse, c'est d'entretenir les deux pôles. Il ne faut pas formuler l'hypothèse qu'il ne faut basculer que dans la modernité ou que dans la tradition. Il faut tenir tout cela à la fois. C'est ce que nous sommes susceptibles d'observer.



Sur la question des **infrastructures** et des équipements que j'évoquais un peu tout à l'heure, au départ, nous évoquions spontanément le matériel et les bâtiments. Très tôt, les discussions ont conduit à souligner l'importance de la question des individus. Les acteurs, leur niveau de professionnalisation est quelque chose d'assez central. Finalement, on parle de l'offre que l'on doit confronter à la demande. Si la demande est plurielle, elle se diversifie de façon conséquente. Ce que je n'ai pas évoqué du point de vue sociologique, c'est que, non seulement il existe une massification, mais en plus, on observe un zapping des goûts. Les gens qui travaillent beaucoup sur la construction des goûts sportifs et des goûts en général confirment que nous assistons aujourd'hui à ce phénomène de zapping, notamment sous l'effet des forces marketing. C'est la raison pour laquelle je reviens toujours à ces puissances privées que l'on n'évoque pas. Ce n'est pas pour les diaboliser, mais pour montrer le poids qu'elles occupent sur nos sociétés.

Des philosophes et des sociologues considèrent que les forces qui éduquent le plus nos enfants aujourd'hui sont les forces du marketing. En termes de socialisation des enfants, les institutions scolaires, familiales ou associatives butent contre des forces marketing extrêmement puissantes susceptibles d'implanter les jeux, les idées, les valeurs, les envies, les super-héros ou ce que l'on veut d'autre. Dans notre cas, comme le marketing a régulièrement besoin de vendre, on a vu, depuis les années 60/70, que les goûts changent énormément, ce qui pose de gros problèmes en termes d'offre sportive. Comment mettre en place des infrastructures avec des goûts changeants. Il faut être susceptible de s'adapter à la pluralité des goûts, mais aussi au zapping potentiel des activités. C'est quelque chose qui a mis les structures privées dans le rouge. De gros investissements ont été réalisés sur des matériels extrêmement onéreux, alors que les gens ne voulaient plus les utiliser quelque temps après. Comment arriver à penser les infrastructures pour prendre en compte la pluralité des coûts et le zapping ? C'est quelque chose d'assez compliqué, mais que tout le monde essaie de faire. **La question de la mutualisation, de la participation, de la collaboration et de la confrontation quand on conçoit des équipements est quelque chose d'important.**

Je dis aussi un mot de nos recherches sur les hommes cette fois-ci. L'une de mes étudiantes, aujourd'hui maître de conférences à Rodez en STAPS a notamment travaillé sur les professionnels du tourisme sportif. Plus globalement, lorsque l'on étudie la professionnalisation dans les métiers du sport, les caractéristiques se rapprochent des artistes ou des militants politiques. Ce sont des métiers de passion. Ce sont souvent des gens qui se professionnalisent là-dedans en étant d'abord des pratiquants passionnés par leur activité. Ce n'est pas si simple que ça, car il y a des ressources et des contraintes de la passion. Un certain nombre d'individus vivent la tension entre l'éducatif dont ils viennent et la dimension marchande. Ce n'est pas si simple que cela d'allier ces deux parties. Cela crée des tensions entre les professionnels, certains étant jugés comme étant de nature à dénaturer la pratique sportive, d'autres au contraire, sont restés fidèles à un modèle plus traditionnel. Cela traverse toutes les organisations sportives ce que nous sommes en train de dire.

Deuxièmement, l'idéal du sport de compétition est tellement fort que la situation s'avère frustrante. Je vais prendre un exemple concret. Les gens qui ont un très bon niveau en escalade ont des difficultés, lorsqu'il s'agit de faire du tourisme sportif et de faire grimper des personnes en moulinette, quasiment en les poussant par les fesses et en les tirant par la corde, surtout lorsqu'elles salissent un site dont ils sont fier et auquel ils sont attachés. Certains nous disent carrément qu'ils préfèrent aller travailler dans des supermarchés ou faire tout autre chose, parce que c'est compliqué. L'idéal et la passion sont en effet dénaturés.

Le troisième point de la complexité que l'on observe, c'est que ces professionnels sont focalisés et passionnés par la pratique sportive, à tel point qu'ils ont beaucoup de mal à envisager autre chose que la pédagogie. Beaucoup de personnes parmi vous sont d'abord des pédagogues. Ce sont des gens qui transmettent et qui enseignent l'activité physique et sportive. *Quid* des compétences organisationnelles ? *Quid* des compétences de gestion, voire de commercialisation quand il s'agit de commencer à monter des entreprises privées ? Les choses ne sont donc pas aussi simples que cela. Lorsque l'on parle de l'offre, on constate que les choses sont compliquées. C'est ce que nous appelons les « dispositions ». Ce sont d'abord des pratiquants, ce sont des personnes qui ont été socialisées par le modèle sportif. Il n'est pas toujours si facile que cela de l'ouvrir à la diversité et à la pluralité des demandes. Je n'en dis pas davantage là-dessus. Cela se creuse avec des travaux. Il existe d'ailleurs de multiples travaux sur la professionnalisation.



Je termine sur la question de la **gouvernance**. Gouvernance ou gouvernement. Il existe des débats et des piles entières d'ouvrages de sciences politiques qui ont été écrits sur le sujet. Pour les chercheurs, le passage du gouvernement à la gouvernance, c'est d'abord l'idée de l'élargissement de la possibilité pour les acteurs et les échelles d'action publique susceptibles de participer au gouvernement. Dit de cette façon, cela peut paraître effrayant. C'est d'abord l'idée que cela ne fonctionne pas forcément du haut vers le bas, mais que chaque échelle d'action publique est susceptible d'avoir des choses à dire. Et après, surtout, c'est le fait que les savoirs de gouvernement ne sont pas entre les mains de seulement quelques personnes. C'est ce qui a été bien illustré dans la dernière table ronde sur le participatif. Nous l'étudions de près ce **participatif** car pour nous, c'est un grand mot. C'est parfois un mot un peu électoral. Parfois, lorsque nous faisons des enquêtes, nous constatons qu'il y a quand même des acteurs qui ne sont pas dans les classes populaires. Nous sommes dans une période où des expertises non conventionnelles, des expertises d'usage sont en train de monter, c'est ce que disent les recherches. La connaissance des lieux et du territoire, le sens du territoire, le sens de la technique sportive et de la pratique sportive, le contact avec un certain nombre de consommateurs, sont devenus quelque chose de fondamental. Evidemment, mais cela a été dit ce matin, je pense que tout le monde l'a saisi, aujourd'hui, il s'agit de considérer les **gouvernances au pluriel** et les expertises au pluriel.

Je termine là-dessus. Pour conclure, je voudrais attirer votre attention sur le fait que même si on peut développer de grandes idées, il n'y a jamais de recettes miracle. **Ce sont toujours des recettes contextualisées pour un territoire donné.** Ce qui doit se faire sur un territoire donné doit être adapté à ce territoire et à l'histoire de ce territoire. Cela se construit pas à pas, dans la concertation. Effectivement, maintenant, on est dans l'horizontal, on est dans l'inter-sectorialité. Il faut travailler avec les acteurs de la santé et du tourisme, mais il faut aussi se concerter entre acteurs du mouvement sportif pour être en mesure de s'ouvrir davantage à la réalité des territoires et à leur dynamique.

- **Laurent RIEUTORT,**

Professeur de géographie humaine à l'Université Blaise-Pascal (Clermont-Ferrand)

Merci pour l'invitation à participer à ces assises. Je suis moins « sportif » que mon collègue et mon regard le sera également, même si j'ai été formé, il y a plus de trente ans, par Yves LEYCURAS, qui m'a beaucoup apporté, y compris dans certaines **conceptions éthiques du sport**, ce qui est aussi fondamental. Mon regard sera plus celui des **territoires et de la ruralité**, ce qui est ma spécialité comme géographe à l'université de Clermont-Ferrand. Je suis aussi, au-delà de mon positionnement et de mes activités scientifiques, un « massif-centralien » d'origine et de conviction, même si ce n'est pas toujours facile de faire vivre ce **Massif Central, qui est écartelé** entre des représentations inégales et des métropoles périphériques. Je voudrais vous faire part de ce que j'ai ressenti et entendu lors de ces deux demi-journées. Je voudrais aussi, on peut se le permettre, vous faire part de quelques convictions sur le **développement des territoires et les ruralités**.



Laurent RIEUTORT, Grand Témoin



Deux mots de définitions en préalable. **Les territoires** d'abord. Ce sont des « constructions sociales » comme le dirait un sociologue. C'est une formule qui peut paraître un peu alambiquée. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que ce sont des femmes et des hommes qui construisent un territoire dans le temps, qui se l'approprient, qui le modifient, l'aménagent, qui en ont des représentations, des imaginaires et qui construisent ensemble des projets. Finalement, tout cela est lié. Nous avons aussi beaucoup parlé de **territorialisation**. Le mot est revenu ce matin. Qu'est-ce que c'est ? Ce sont des liens forts – symboliques et concrets - avec un espace d'échelle locale, ce sont des projets et ce sont aussi des acteurs qui essaient de se coordonner, de se « gouverner » pour mener à bien ces projets et entretenir des liens forts avec le territoire. Finalement, nous pouvons faire des liens entre le territoire et le sport. **Le territoire, c'est le sentiment d'appartenance collectif à un espace. Mais le sport, c'est aussi le sens du collectif**, le sentiment d'appartenance à un groupe, à un lieu voire à une nation. L'une des grandes questions qui se pose, mais nous n'allons pas la trancher aujourd'hui, **c'est de savoir ce qui fait le territoire**. Quand on est sur des questions sportives, on l'a bien vu, il y a bien des pratiques multiples et des territoires de pratiques. Dans les territoires ruraux, il y a notamment des pratiques de sport de nature, mais pas uniquement. Il y a également des territoires de projets dans le domaine sportif qui vont de la construction et gestion d'équipements à l'organisation d'événements sportifs en passant par le soutien au mouvement sportif local. Souvent, il faut allier **territoire de projet et territoire de pratique**. C'est notamment le cas dans les parcs naturels régionaux évoqués hier. Les territoires, cela peut être encore la présence de ressources diverses et spécifiques, ancrées localement. C'est ce qu'il faut un peu mettre en musique, pour créer ce panier de biens, de ressources et de services qui peuvent animer un territoire. J'y reviendrai. Et puis, ce sont des territoires d'administration, ou des territoires de gouvernance ou de gouvernement. Comment allier tout cela et faire en sorte que tout fonctionne ensemble et en synergie ? C'est l'une des grandes questions du développement durable des territoires.

Pour cette synthèse, je voudrais vous faire part de sept idées.

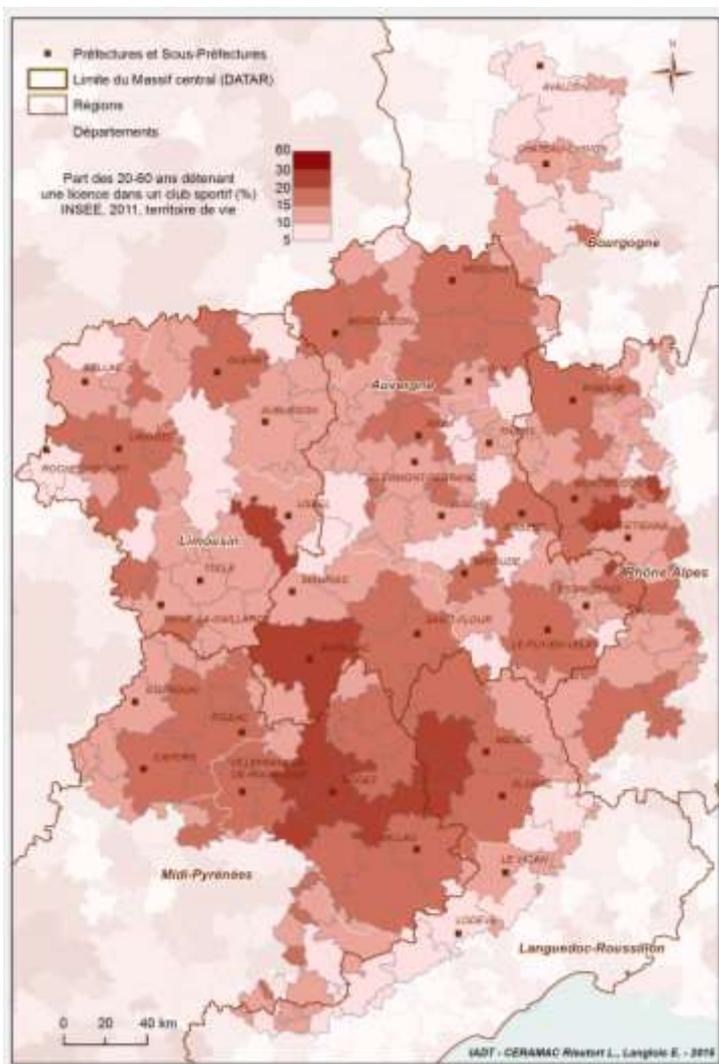
❖ La première idée n'est pas toujours partagée en haut lieu par des experts qui raisonnent sur des statistiques et des modèles et ne fréquentent guère le terrain local. Loin de moi l'idée d'opposer Paris à la Province et aux territoires ruraux, surtout en Aveyron où l'on connaît les liens forts entre l'Aubrac et la capitale ! Mais, se développe aujourd'hui toute une idéologie simpliste sur le fait que le développement de notre pays doit s'appuyer uniquement sur un petit nombre de métropoles prospères et que l'on doit donc concentrer les politiques publiques et moyens financiers sur celles-ci. Si ce discours s'appuie sur des faits incontestables, sur des réalités que l'on observe dans le monde, et qui renvoient au phénomène de concentration des populations et des activités dans les villes, et particulièrement dans les plus grandes d'entre-elles, on ne doit pas en rester à cette lecture superficielle pour construire une stratégie politique. En effet, **ériger la métropolisation en idéologie** comporte de nombreux biais scientifiques à la fois de mesure (quelles sont les limites et seuils statistiques des aires métropolitaines ? Comment calculer la valeur ajoutée économique ou l'emploi dans des catégories spatiales aussi mouvantes ?), d'analyse (quels sont, par exemple, les cadres stabilisés d'évaluation des politiques publiques ?) et d'interprétation (la prudence s'impose s'agissant des causalités quand on sait que de multiples variables et héritages façonnent un territoire). Ma première conviction et ma **première idée**, c'est que **les territoires ruraux peuvent apporter au développement de notre pays**. J'ai la conviction que tout le développement ne se fait pas dans les cœurs métropolitains et que les ruralités peuvent apporter au développement économique, social et environnemental de notre pays au moment où celui-ci est confronté à de nombreux défis. Le développement local n'est évidemment pas contradictoire avec les enjeux globaux de développement durable du pays. Ces ruralités sont par ailleurs des espaces d'innovation et de mobilisation sociales et peuvent jouer un rôle essentiel dans l'adaptation de la France à une mutation de grande ampleur. Ces convictions vont à l'encontre de certains discours et visions. Elles vont notamment à l'encontre d'une conception que l'on a héritée depuis le XIX^e siècle dans la définition du rural par opposition à l'urbain, c'est-à-dire tout ce qui a plus de 2 000 habitants agglomérés. D'un côté, des unités urbaines, de l'autre, des communes rurales. C'est ainsi depuis 1853 en France ! Est-ce que l'on pense sérieusement que l'on peut en rester à cette vision ? Certes, les réalités étant plus complexes, on a tenté plus récemment de prendre en compte les mobilités des actifs, on a créé des aires urbaines qui concentrent des emplois et des flux « pendulaires » domicile-



travail. Là encore, le rural est défini par la négative et un collègue a parlé d'un « rapt géographique » en ce sens que l'on avait éliminé chemin faisant beaucoup d'espaces perçus comme ruraux, y compris par leurs habitants et élus. Au final, les chercheurs privilégient désormais un **critère « géographique »** lié à la relative faible densité, non seulement démographique, « *mais également de constructions, d'emplois, d'équipements, de commerces, de services, de voies de communications et, plus généralement d'interconnexions* » (Robert CHAPUIS). Il en résulte une vision moins thématique, plus compréhensive, l'espace rural en recomposition s'identifiant par un mode spécifique d'utilisation du sol, voire de vie sociale (communautés structurées par l'interconnaissance et un fort contrôle social, rapport à la « petite » localité pour ce qui concerne sa gestion politique) et de représentations fortement connotées par l'agriculture ou des valeurs environnementales et patrimoniales. Ces définitions exigent toutefois de ne pas considérer les campagnes ou les villes comme des isolats, des mondes clos, mais plutôt comme des espaces en interaction et dont les limites s'effacent, au sein d'un même « système » global qui contribue à les structurer et à les modifier. Je vous invite ici à découvrir le nouveau découpage proposé cet été par l'INSEE et qui est fondé justement sur les densités d'occupation de l'espace. C'est une approche européenne et la France a tardé à s'en inspirer. Ce nouveau découpage prend ainsi en compte les espaces peu denses ou très peu denses. L'Aubrac, c'est très peu dense, mais, le peu dense, c'est aussi une grande partie du Massif Central. A l'échelle de la France, c'est **90 % des communes qui sont situées dans cet espace peu dense** ou très peu dense. C'est **35 % de la population**. Et c'est surtout une croissance de la population qui est comprise entre + 3 et + 5 % entre 2006 et 2011, tandis que les espaces denses ou très denses sont seulement à des taux de croissance de 1,2 à 2 %. Les chiffres sont aussi révélateurs en termes d'emplois puisque si les espaces denses représentent les trois quarts des emplois en France, sur la même période, leur croissance n'a été « que » de +0,6 à +1,1 %. Or, dans les communes peu denses, le taux de croissance a été de + 2,1 % ! Seules les communes **très peu denses** ont perdu un peu d'emplois (environ 5 000 au total), témoignant bien des enjeux forts de cette « **hyper-ruralité** » **chère au sénateur de la Lozère, Alain BERTRAND**.

On voit bien qu'on ne peut se passer de ces espaces ruraux. J'ai la conviction que si l'on ne prend pas en compte ces ruralités et ces espaces peu denses, on oublie une partie du développement de notre pays. Mais mon idée n'est pas d'opposer les ruralités, les espaces denses ou très peu denses à l'urbain. Si les ruralités apportent au développement du pays, elles doivent le faire – je vais être un peu provocateur – de deux façons. D'une part, en n'opposant pas les deux. Il y a à construire des liens forts entre les ruralités et l'urbain. On a beaucoup de discours politiques qui prône le dialogue rural/urbain, mais encore peu de réalisations, sauf dans certains territoires. On a encore si je puis dire « du pain sur la planche » et des relations de confiance à instaurer. Et puis, d'autre part, il y a la nécessité du côté du rural, de changer un peu de discours. Nous avons encore trop un discours négatif sur le rural, sur la désertification. Un discours basé sur le « tout fout le camp », la crise généralisée des services publics, **alors que justement, ces territoires sont attractifs**, innovent et que l'équipement en services n'est pas si mauvais qu'on veut bien le dire, la problématique étant davantage celle de **l'accessibilité pour tous**. On tient encore trop un discours à base de revendications qui peut entretenir le caractère « périphérique » du rural et sa marginalisation dans les esprits. Je ne dis pas qu'il n'y a pas des besoins objectifs à faire remonter, mais ces nouvelles ruralités sont aussi le support de dynamiques tout à fait positives. **Les ruralités apportent et apporteront au développement du pays.**





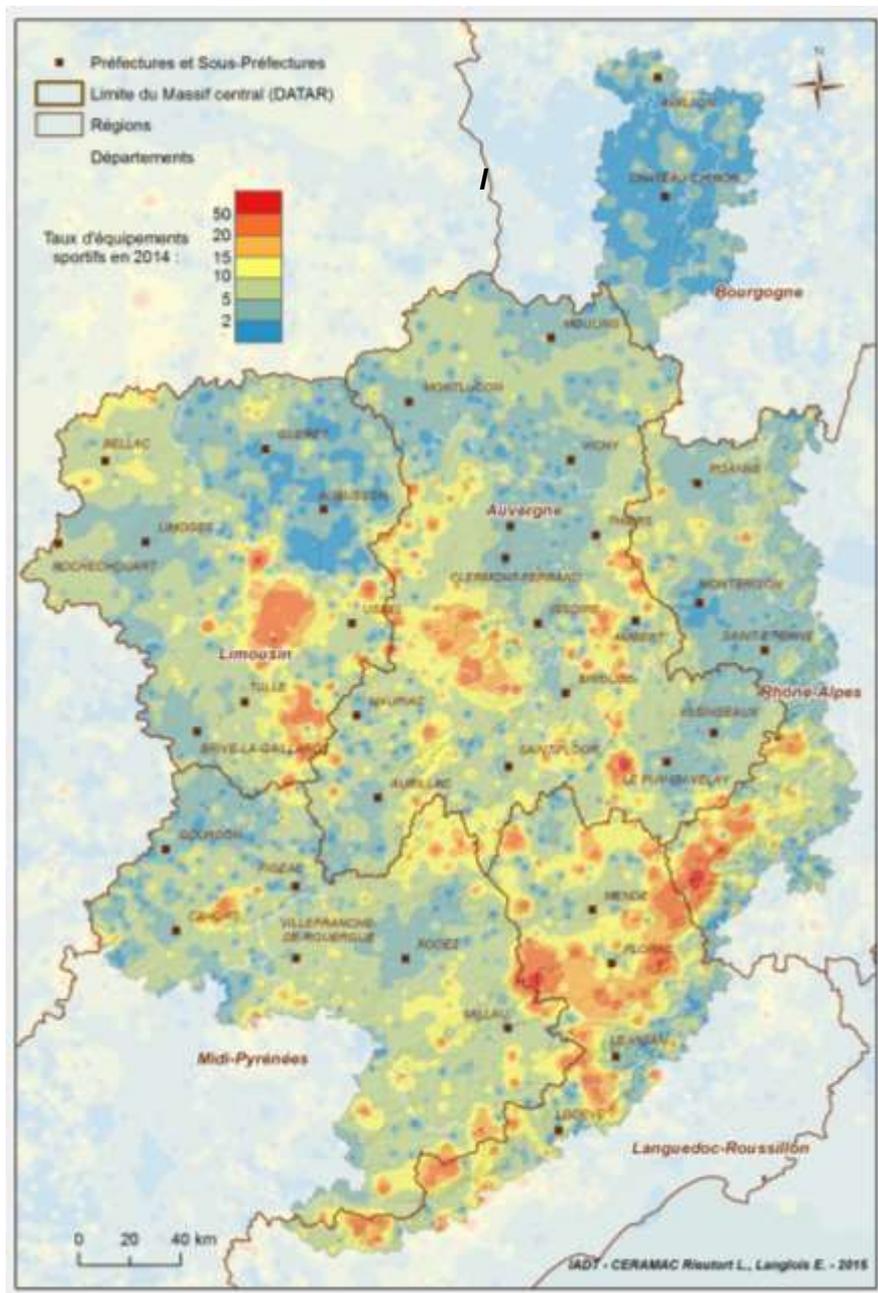
Carte 1 : La part des licenciés dans un club sportif dans le Massif Central

❖ **Deuxième idée : les sports et les activités sportives apportent aux ruralités.**

Hier, André VALADIER a parlé de panier de biens et de services. Je dirai que le sport et les activités sportives constituent un véritable panier de biens et de services. Tout cela a été évoqué hier. Cela couvre des dimensions d'éducation, d'insertion, de santé, de bien-être. Les activités sportives apportent aussi de la vitalité aux territoires, mais aussi du lien social, y compris intergénérationnel ou par le biais du mouvement associatif, avec une dimension d'économie sociale et solidaire. **Il faut savoir que ces associations d'activités sportives ont dans le rural des taux, en pourcentage d'adhérents, supérieurs aux grandes villes**, y compris par rapport à Paris. C'est là qu'une partie de l'activité associative se fait. Les sports et les activités sportives apportent aussi à l'économie en termes d'emplois mais aussi de **liens avec le tourisme**. L'examen des cartes sur le nombre de licenciés et sur les équipements sportifs par habitant, à l'échelle du Massif central, montre bien ces apports : les dynamiques des pratiques, en particulier dans le sud ou l'est du Massif, le renouvellement des équipements dans les zones peu denses, etc.

On voit surtout les liens très nets entre activités sportives et zones touristiques (Montagne limousine, massif du Sancy, Livradois-Forez, Aubrac, Causses et Cévennes, etc.) sur la carte. On voit bien

que les équipements sont très fortement croisés avec les haut-lieux touristiques, y compris dans cet Aubrac où nous sommes aujourd'hui. Ce sont des corrélations qu'il faudrait travailler scientifiquement. Mais l'un des paris qui a été fait sous la houlette du **Commissaire de Massif Jean-Yves BECHLER**, concerne le **croisement entre le tourisme et les activités sportives et de pleine nature**, y compris dans la Convention de massif qui va démarrer. Dans ce panier de biens et de services des sports, j'ajouterai le **cadre de vie, le patrimoine**, à la fois environnemental et culturel, via des **formes nouvelles d'itinérance** dont nous avons parlé hier. Et puis, il y a cet enjeu de l'attractivité sur lequel je ne reviendrai pas puisque mon collègue l'a très bien évoqué. La ruralité apporte donc au développement du pays. Les activités sportives apportent aux ruralités et constituent un véritable « bien commun » territorialisé.



Carte 2 : Les taux d'équipements sportifs dans le Massif central

❖ **Troisième idée : les ruralités doivent aussi apporter aux activités sportives.** Mais apporter quoi ? Apporter des équipements, on l'a vu également hier, avec un fort investissement des collectivités, des communautés de communes ou des départements. Rappelons que les **collectivités sont ainsi propriétaires de 80 % du parc d'équipements sportifs** et qu'elles continuent, dans un contexte de plus en plus contraint, à en financer l'entretien tout en répondant aux besoins nouveaux qui émergent. Au-delà de ces équipements, de l'animation, de l'ingénierie. Avec une grande question qui a été débattue : comment organiser ces apports et ces formes de soutien ? J'ai l'habitude de dire aux étudiants qu'il y a des modèles, une sorte de fable, dans les politiques de développement des territoires. Il s'agit de la fable que l'on pourrait dénommer : « **la maille, le pôle et le réseau** ». On est passé d'une vision dans laquelle on essayait de mailler tous les territoires en équipements de façon égalitaire, à une phase dans laquelle **on polarise**. La métropolisation et toutes les formes de « pôles de compétitivité », de « pôles d'excellence rurale » avec leurs appels à projets, s'inscrivent d'ailleurs

dans cette logique. Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus nettement dans des logiques de **réseau, de relations, de liens, de complémentarités entre acteurs et lieux**. Loin de moi l'idée selon laquelle il faut opposer ces trois formes. Elles doivent être complémentaires. Suivant les milieux, l'organisation peut s'effectuer pour mailler un espace et pour créer du lien et des réseaux. La stratégie du département du Tarn est à cet égard très intéressante. Sur cette question des équipements, nous avons beaucoup parlé d'accessibilité. Ce que je voudrais redire sur cette accessibilité – on pourrait d'ailleurs faire des parallèles avec les équipements de santé qui constituent également l'un des grands enjeux de nos territoires ruraux – c'est qu'il existe **cinq dimensions** associées. Il existe la dimension de la **disponibilité** de l'équipement par rapport aux besoins de la population. Mais il existe également la dimension de **l'accès** pour ces populations qui doit prendre en compte les moyens de mobilité, de transport, de « distance temps » ou de « distance coût ». Il existe aussi une troisième dimension qui est celle de **l'agencement**, de la manière dont est portée l'offre par rapport à l'évolution rapide de la demande. Il y a aussi la dimension de **l'abordabilité**. C'est un mot un peu barbare qui renvoie au coût social de l'équipement ou du service et à la possibilité pour des populations, y compris en situation précaire, d'y accéder. Et enfin, il y a la dimension de **l'acceptabilité** du service ou de la pratique qui renvoie à des perceptions sociales et culturelles de la part des usagers, avec ces phénomènes complexes de changement de pratique. La question de l'accessibilité est donc multiple et renvoie à de nombreuses choses qui ne peuvent pas se résumer seulement à la présence d'un équipement. On voit pourtant bien la question de l'agencement, de l'accès, de l'acceptabilité des équipements et des services. Derrière tout cela, il y a **le défi de l'organisation, de la mutualisation, du lien entre le rural et l'urbain**.

❖ **Quatrième idée : les ruralités doivent apporter au sport. Mais avec qui, et à quelle échelle ?** Nous l'avons dit, il existe de nombreux acteurs. L'éparpillement est même souvent évoqué. Cela pose la question de la **coordination, de la co-construction des politiques sportives** dans les territoires, mais aussi des partenariats **public/privé** qui ne sont pas toujours faciles à construire, des **réseaux**, ou plus largement, la question des conditions territoriales pour accéder à des services et à des équipements. Ces questions renvoient à une approche sur des acteurs beaucoup plus nombreux : les citoyens du territoire, les élus, mais aussi le monde socioprofessionnel, socioéconomique dont le monde agricole. Des coordinations sont nécessaires, ce qui suppose toute une ingénierie d'animation, d'intermédiation pour atteindre une meilleure organisation de l'offre et de sa promotion. Nous en avons aussi parlé hier. Les enjeux de l'animation, de la formation sont fondamentaux. Il faut aussi évoquer le rôle important des **acteurs intermédiaires** (techniciens, monde de l'accompagnement ou de la recherche) dans des pratiques qui évoluent et au sein desquelles les usages numériques, l'informatique connectée modifient ces organisations et induisent une forte individualisation des pratiques ou la création de communautés de sportifs virtuelles !

❖ **Cinquième idée : la gouvernance.** Je n'y reviens pas trop. C'est la **gouvernance partagée**. Elle renvoie à une recherche de consensus. Le mouvement sportif est là pour nous rappeler que derrière le travail qui peut être réalisé sur des diagnostics et la détection des acteurs et des formes de coordination et de coopération possible, il y a aussi la recherche d'un consensus autour d'une vision, de principes et de **valeurs éthiques communes**. C'est à partir de ces valeurs communes que l'on peut construire des formes de gouvernance partagée.

❖ **Sixième idée : les échelles d'intervention, les territoires.** J'y reviens d'un mot. On a utilisé à une époque la formule du « **territoire pertinent** » mais qu'en est-il dans le big-bang territorial qui est à l'œuvre et qui inquiète. On a eu un discours qui n'était pas négatif lors de ces assises. C'est bien. Il y a eu quelques inquiétudes qui ont pu être soulevées par Yves LEYCURAS, ce matin. Je suis en train de regarder toutes les cartes des intercommunalités qui sortent ces jours-ci du côté des services de l'Etat pour tous nos départements du Massif Central. J'ai l'impression que l'on construit quelque chose en Aubrac qui a une grande cohérence. Ce n'est pas le cas partout et le risque d'éloigner les citoyens de leurs territoires perçus et vécus est réel. Il existe évidemment des rapports de pouvoir et des jeux politiques. Ceux-ci peuvent avoir une pertinence. Mais **si ces constructions renvoient davantage à des jeux électoralistes, on perd toute lisibilité**. J'utilise ici ce mot d'une manière qui peut paraître un peu excessive, mais on perd en effet les notions de dialogue rural/urbain qui sont importantes. Je ne donnerai pas d'exemple pour ne fâcher personne, mais l'on observe de nouveaux périmètres qui ne vont pas fonctionner avec la petite ou la moyenne ville, qui porte pourtant un certain nombre de services et d'accès aux équipements sportifs. Parallèlement, **la loi NOTRe n'a**



toujours pas clarifiée la question de la compétence sur le domaine sportif qui reste partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier ; l'ensemble laisse une large part d'indétermination quant à la légitimité des différents acteurs publics – mais aussi privés, à intervenir. Au-delà d'une forme, non pas d'euphorie, mais de discours assez positif entendu lors de ces assises, je voudrais donc vous faire part d'un certain nombre d'inquiétudes sur la question de la lisibilité territoriale, et, partant, de la gouvernance et des coordinations qui seront nécessaires.

❖ **Septième et dernière idée.** Ce matin, l'intervenant sur l'exemple de la communauté de communes du Laissagais a parlé de « **mettre en musique** ». J'ai beaucoup aimé cette expression. Elle m'a fait penser au développement des territoires. Ce que je dis souvent aux étudiants, c'est qu'il y a la musique du succès. Je me suis un peu amusé avec les notes **Do, Ré, Mi, Fa**. Il s'agit d'abord du « D » de **Décloisonnement** des rôles, de transversalité nécessaire, de l'intersectoriel. C'est aussi le « O » de **l'Organisation**, de la coordination, des acteurs. Puis, c'est le « R » de **Rêver** car je crois qu'il est important de rêver à des projets. Je travaille avec des collègues grecs depuis des années. J'avais apprécié une fois que l'on nous présente un territoire de montagne, non pas en disant qu'il existait un projet pour ce territoire, mais en expliquant qu'il existait « là-haut » un rêve pour le territoire. Je crois que l'on pourrait changer de discours en parlant de rêve pour un territoire et ses habitants. Le « Ré », c'est également le « E » de **d'Emouvoir**. L'émotion évidemment sur des événements sportifs collectifs, mais aussi sur des pratiques individuelles et locales qui créent des effets positifs. Dans les territoires ruraux, et l'Aubrac est un beau modèle, il y a aussi ces formes symboliques qui sont importantes pour mettre en mouvement, pour créer. Dans le « Mi », il y a encore le « M » de **Maîtriser** localement nos rêves et nos réalisations. Si l'on attend que les choses arrivent d'en haut, il n'y aura sans doute pas grand-chose. Il faut que l'on parvienne à construire et à maîtriser localement. Et puis, il y a le « I » de **l'Incarnation** de l'identité du territoire, avec les projets sportifs qui répondent au contexte local, à son histoire, à ses « ressources », à « l'esprit des lieux ». Il y a enfin la note « Fa ». Le « F » est celui de la **Formation**. Nous avons beaucoup parlé de formation qui est déterminante pour l'accès à la pratique sportive. Là aussi, je dirais qu'il convient certainement de parvenir à la décloisonner. Il y a aussi le « A » de **l'Animation**. Elle est importante. Vous êtes au cœur des enjeux de l'animation des territoires. Elle ne peut pas reposer que sur des expertises et sur de l'administratif, mais aussi sur de nombreuses pratiques concrètes et innovantes.

Pour terminer cette musique du succès, Do, Ré, Mi, Fa, nous allons peut-être la mettre sur papier avec une **déclaration très importante**. Je vous remercie.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Merci beaucoup pour ces magnifiques synthèses. Je vous propose à présent une petite intervention qui n'est en principe pas prévue dans ce genre de manifestation. J'invite donc notre Président à prendre la parole pour formuler des **propositions**. Si vous les approuvez, nous nous permettrons de les joindre aux actes de ces Assises. Soyez indulgents car ce texte a été quasi improvisé sur un coin de table par 3 ou 4 volontaires.



Résolution finale

- **Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et de Sports-MAC**

Voici le texte annoncé :

« Après qu'en 2010, un jeune rural, membre du Comité départemental olympique et sportif de la Lozère, ait lancé l'idée d'assises sur le thème « sport et ruralité » ce même CDOS a organisé en 2013, une deuxième édition et a ainsi confirmé l'intérêt de ce moment de réflexion pour le mouvement sportif régional. C'est dans cet esprit que notre association Sports-MAC, dont le CDOS de Lozère est membre, a proposé d'élargir la démarche et d'organiser la 3^{ème} édition à l'échelle du Massif Central, ceci afin d'en faire un moment de réflexion partagé, entre le mouvement sportif, les services de l'Etat du Comité de Massif et les élus avec l'ANDES. Ainsi sont nées ces Assises « Sport et Territoires ruraux » que nous concluons aujourd'hui. Que ce soit par son importance dans la recherche d'attractivité touristique permanente, pour son implication dans l'aménagement du territoire au travers de ses infrastructures, ou par son investissement incontournable dans une gouvernance partagée, le **mouvement sportif associatif doit être connu et reconnu comme un acteur majeur de la politique sociétale de nos territoires ruraux**, par l'ensemble de nos décideurs ruraux.

En effet, au moment où les réformes territoriales amènent notre pays vers des changements majeurs, principalement orientés vers une métropolisation grandissante et une gouvernance de plus en plus régionalisée, **le mouvement sportif et associatif peut et doit concourir à la lutte contre la désertification de nos territoires ruraux***.

Bien entendu, il n'est pas question de construire une frontière entre **sport des villes et sport des champs car nous sommes complémentaires**. Il est urgent que le mouvement sportif associatif s'organise en partenariat avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat afin que la ruralité soit prise en compte, non comme une composante passéiste, mais comme une force de proposition de la modernisation de notre société française.

Parmi ces propositions, nous tenons à affirmer trois points.

- Face à la baisse des dotations et des investissements des collectivités territoriales, l'essentiel est de **mutualiser les équipements et services** (accessibilité et mobilité) afin d'éviter une mise à l'écart des territoires ruraux.
- Si les grands événements sportifs constituent un effort indéniable pour l'attractivité des territoires, il convient de s'assurer que ces derniers profitent de **retombées durables** pour le milieu rural et le mouvement sportif.
- Le développement sportif local doit s'appuyer sur les **aménités** et les ressources spécifiques des territoires ruraux. Il convient donc de continuer à innover et à faire preuve de créativité, notamment pour les équipements et à proposer une **offre flexible** susceptible de s'adapter à des demandes plurielles. Pour ce faire, il est important que le mouvement sportif **participe et s'investisse dans la gouvernance des territoires**.

Denis MASSEGLIA, le Président du CNOSF a dit : « Osez considérer le sport comme un investissement et non une charge. Osez parler de lui. Il est temps que l'on promeuve l'importance sociétale du sport et que l'on affirme sa transversalité ». Encore faut-il le vouloir ! »

Voilà donc le texte que je vous propose pour conclure nos Assises. Si vous êtes d'accord et en y apportant les amendements que vous souhaitez, nous pensons le diffuser le plus largement possible et partager nos réflexions dans le but de déclencher une prise de conscience à tous les niveaux pour agir concrètement.

* Cette remarque a été rajoutée suite à l'intervention de Jean-Pierre VAGGIANI. Elle n'était pas dans le texte d'origine.



- **Michel VALETTE, Animateur**

S'il existe la moindre opposition à ce qui vient d'être lu, il est évident que nous ne diffuserions pas cette résolution finale. Dans le cas contraire, nous considérerons qu'elle constitue un engagement à poursuivre notre démarche et à en définir les modalités.

- **De la salle : Jean-Pierre VAGGIANI, Président CDOS Haute-Loire**

Il me semble que la question de la **lutte contre la désertification** devrait également être mentionnée.

- **Michel VALETTE, Animateur**

Pour ma part, je considère la remarque de Jean-Pierre VAGGIANI très pertinente. Comme annoncé, nous la prendrons en compte. S'il n'y a pas d'autres remarques, je considère, au nom de tous les participants, que la résolution est adoptée. Je me permets d'insister sur le fait qu'elle nous engage à agir sur le terrain et pas simplement en théorie. Et maintenant, je laisse le soin à Jean-Yves TAYAC de **conclure** ces assises.



Conclusion

- **Jean-Yves TAYAC, DDCSPP Aveyron, représentant M. le Préfet**

Comme vous le savez, le Préfet de l'Aveyron a rejoint le Cabinet de Monsieur le 1^{er} Ministre. J'ai donc été chargé, en son nom et en attendant son successeur, de conclure ces deux journées.

Au cours de ces assises, vous avez notamment évoqué les notions d'égalité et d'équité. Elles me semblent en effet primordiales. L'important est de pratiquer un sport, et non de se placer dans une « verticalité » au sujet de laquelle je me suis exprimé, tout à l'heure. Je voudrais également évoquer les notions d'emploi et de formation qui constituent des points fondamentaux. Des expérimentations sont d'ailleurs conduites à plusieurs niveaux sur ces deux thèmes. Ainsi, à titre d'exemple, depuis trois ans, la communauté de communes Millau Grand Causses réalise un travail sur l'entrepreneuriat et son accompagnement. La féminisation est également un enjeu essentiel. Il convient de veiller à la participation des femmes autant dans le développement des territoires que dans le sport. Pour achever la gamme évoquée tout à l'heure par Laurent RIEUTORT notre deuxième Grand Témoin, employons nous à **donner le « La » afin que chacun participe à l'orchestre du sport dans les territoires ruraux. J'adresse mes félicitations à Sports-MAC, à l'ensemble de ses partenaires qui ont rendu possible l'organisation de ces assises et je vous assure de l'engagement de l'Etat au suivi de vos travaux futurs.**

- **Michel VALETTE, Animateur**

Merci Monsieur TAYAC. Les 3^{èmes} Assises « Sport et Territoires ruraux » sont donc closes. J'aimerais cependant, avant de regagner le buffet qui nous attend, que l'on salue les hommes et les femmes qui ont permis l'organisation de ces troisièmes assises. Une photo de groupe de tous ces bénévoles pourrait donner une note chaleureuse à notre manifestation. Merci de vous regrouper sur l'estrade.



Les bénévoles ont été remerciés pour la réussite de l'organisation de ces troisième assises

- **Jean-François ANGLES, Président du CDOS Aveyron**

Je vous remercie à mon tour et je vous invite à partager à nouveau avec nous quelques spécialités aveyronnaises avant de repartir chez vous. Merci d'être venus. Je vous souhaite bonne route.

- **Yves LEYCURAS, Président du CROS Auvergne et de Sports-Mac**

Vive l'Aveyron ! Et rendez-vous dans deux ans pour faire le bilan de nos avancées !



Liste des participants

	Nom	Prénom	Structure	Fonction
Intervenants	ALAZARD	Vincent	Mairie de Laguiole	Maire
	ALCAIDE	Eve	Parc des Volcans d'Auvergne	Chargée de Mission
	ANGLES	Jean-François	CDOS Aveyron / SPORTS-MAC	Président
	BECHLER	Jean-Yves	CGET	Commissaire de Massif
	BEDOS	Thierry	Pôle Sports de Nature	Responsable
	JARLIER	Pierre	Saint-Flour	Sénateur-Maire
	LAGNEAU	Véronique	DRJSCS Auvergne	Directrice Adjointe
	LEYCURAS	Yves	CROS Auvergne / SPORTS-MAC	Président
	PEYRAC	Jean-Paul	Com. Com. de Laissac	Président
	RIEUTORT	Laurent	Université Blaise Pascal	Maitre de conférences
	SANCHEZ	Marc	ANDES	Président
	SAULES	Bernard	Conseil Départemental de l'Aveyron	Vice-Président
	TAYAC	Jean-Yves	DDCSPP Aveyron représentant Monsieur le Préfet	Inspecteur Jeunesse et Sports
	TERRAL	Philippe	Sciences Po Toulouse	Maitre de conférences
	VALADIER	André	Syndicat Mixte PNR Aubrac	Président
	VANDENDRIESSCHE	Laurent	Conseil Départemental du Tarn	Vice-Président
	WOOCK	Jacky	CDOS Tam	Vice Président
Participants	Nom	Prénom	Structure	Fonction
	ALBUISSON	Nathalie	Direction Départementale de la cohésion sociale du PDD	Chef de service vie asso, jeunesse, educ pop et sports
	ALINAT	Elodie	Communauté de Communes Millau Grands Causses	Chargée de Mission
	AMERSCHMITT	Harry	CDOS Lot	Membre
	BARASCUD	Bernard	Ligue Midi Pyrénées de Tir à l'Arc	Délégué du Président
	BARRALLON	Franck	CDOS 48	Chargé de mission
	BAYLE	Agnès	Comité Départemental Lozère de Tennis de Table	Présidente
	BENEVENT	Jacky	CDOS Loire	Vice-Président
	BENGUE	Olivia	Conseil Départemental de l'Aveyron	Responsable du Service Communication
	BEUDET	Louis	Conseil Départemental de la Nièvre	Chef de Service Sport et APN
	BOYOT	Claude	Comité Départemental des Médailleurs JSE de l'Aveyron	Secrétaire Général
	BRU	Serge	Conseil Départemental de l'Aveyron	Responsable du Service des Sports
	CABADI	Jean	CDOS Tam	Membre du bureau
	CARAYOL	Christian	Mairie de Pont de l'Am	Maire
	CAZAL	Bertrand	CGET	Chargé de mission
	CECCATO	Jean-Pierre	Mairie Villefranche de Rouergue	Délégué Sport
	CHABOT	Agnès	DDCSPP Cantal	Professeur de sport
	CHAGNON	Mado	CAP associations sportives	Responsable
	CHAIB	Yassine	DDCSPP Cantal	chef de service JSCS
	CLUZEL-SABATIE	Marie-Cécile	CDOS Tam	Secrétaire Générale
	CORVAISIER	Eric	DDCSPP Cantal	Conseiller Animations Sportives
	DELAMAIDE	Charles	Communauté d'Agglomérations du Bassin d'Aurillac	Vice-Président
	DELPECH	Anais	ANDES	Chargée d'études Sport et Territoires
	DOMERGUE	Liliane	CDOS 48	Vice-Présidente
	DONNADIEU	Jean	Comité Régional Auvergne Montagne et Escalade	Président
	DRULHON	Sylvie	CDOS Isère	Membre du bureau
	DUMAS	Jean-François	Communauté de Communes Millau Grands Causses	Directeur Général des Services
	FABRE	Léon	Comité Départemental Aveyron Sport de Quilles	Président
	FALGON	François	CDOS Haute-Loire	Coordinateur
	FILLOUX	Patrice	Maire de La Souterraine	Maire Adjoint
	FURET	Michel	Comité Régional Auvergne Randonnée Pédestre	Scrétaire Général
	GALY	Gilles	CROS Midi Pyrénées	Vice Président
	GAVALDA	Jean-François	Comité Départemental du Tourisme	Directeur
	GRAS	Mylène	Syn. Mixte de préf. du Parc naturel régional de l'Aubrac	Chargée de mission Tourisme et Activités de PN
	IUND	Olivier	DDCSPP Cantal	Conseiller Animations Sportives
	JANOT	Gérard	AFSVFP	Membre
	JENTY	Eric	Com Com Aubrac Laguiole	Coordonnateur politique éducative et sociale
	LACROIX	Jean-Pierre	OIS Pays Viganais	Président
	LAGARDE	Robert	CDOS Cantal	Président
	LE ROY	Caroline	PNR Livradois-Forez	chargée de mission tourisme durable
	LEDUC	Pierre	Station de ski de Laguiole	Chef d'exploitation
	LHOMBART	Elsa	DDCSPP Lozère	Professeur de sport
	MALAVAL	Benoit	Ligue Languedoc Roussillon Cyclisme	CTS
	MARCHAL	François	DDCS du Gard	Professeur de sport
	MARCOUL	Michel	CDOS Tam / SPORTS-MAC	Président
	MICHALAK	Patricia	Comité Départemental des Médailleurs JSE de l'Aveyron	Présidente
	PALANQUE	Emmanuelle	Conseil Départemental de la Lozère	Chef de service enseignement et vie associative
PIERRE	Yves	Ligue Auvergne de Tennis de table	Vice Président	
PONCHON	Jean-Luc	DRJSCS Auvergne	Assistant	
RAYNAL	Bertrand	Aubrac Rando	Guide	
RIXTE	Daniel	Ardèche Espace Montagne	Directeur	
SAVOYE	Olivier	EDF	Chargé de développement territorial	
SECHAUD	Geneviève	CDOS Puy-de-Dôme / SPORTS-MAC	Présidente	
SOLIGNAC	Emmanuelle	DDCSPP Lozère	Professeur de sport	
TRICART	Cyrille	ASO	Responsable relations extérieures	
VAGGIANI	Jean Pierre	CDOS Haute-Loire / SPORTS-MAC	Président	
VALETTE	Michel	CDOS Lozère / SPORTS-MAC	Secrétaire Général	
VERGONNIER	Danièle	Communauté de Communes Millau Grands Causses	Vice-présidente déléguée au Tourisme	
VERMESSE	Mathias	GIP MASSIF CENTRAL	Chef de Projet	
VIDAU	Philippe	Mairie Objat	Maire	
VIOLETTE BRAS	Didier	Comité Départemental Aveyron Aéronautique	Président	

Acronymes

ANDES	Association N ationale d es E lus en charge du S port
AFSVFP	Association F rançaise pour un s port sans v iolence et pour le F air P lay
CA	Conseil d' A dministration
CDESI	Commission D épartementale des E spaces, S ites et I tinéraires
CDOS	Comité D épartemental O lympique et S portif
CGET	Commissariat G énéral à l' E galité des T erritoires
CNDS	Centre N ational pour le D éveloppement du S port
CNOSF	Comité N ational O lympique et S portif F rançais
CROS	Comité R égional O lympique et S portif
DDCSPP	Direction D épartementale de la C ohésion S ociale et de la P rotection des P opulations
DREAL	Direction R égionale de l' E nvironnement de l' A ménagement et du L ogement
INSEE	Institut N ational de la S tatistique et des E tudes E conomiques
JO	Jeux O lympiques
LOADDT	Loi d' O rientation pour l' A ménagement et le D éveloppement D urable du T erritoire
NOTRe	Nouvelle O rganisation T erritoriale de la R épublique
OIS	Office Intercommunal des S ports
PDIPR	Plan D épartemental des I tinéraires de P romenade et de R andonnées
PNR	Parc N aturel R égional
SDAGE	Schéma D irecteur d' A ménagement et de G estion des E aux
STAPS	Sciences et T echniques des A ctivités P hysiques et S portives
ZRR	Zones de R evitalisation R urale

